



**Nations Unies**

# **Rapport financier et états financiers audités**

**de l'année terminée le 31 décembre 2022**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-dix-huitième session  
Supplément n° 5**





# **Rapport financier et états financiers audités**

**de l'année terminée le 31 décembre 2022**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**



**Nations Unies • New York, 2023**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 octobre 2023).

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	10
Résumé . . . . .	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode . . . . .	12
B. Constatations et recommandations . . . . .	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	12
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	13
3. Gestion financière et budgétaire . . . . .	15
4. Gestion des projets et des achats . . . . .	16
5. Gestion des ressources humaines . . . . .	18
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	20
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	20
2. Versements à titre gracieux . . . . .	20
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière . . . . .	20
D. Remerciements . . . . .	20
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021 . . . . .	21
III. Certification des états financiers . . . . .	27
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	28
A. Introduction . . . . .	28
B. Gouvernance . . . . .	28
C. Objectifs et stratégies . . . . .	29
D. Aperçu des activités et de l'environnement . . . . .	29
E. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	32
F. Risques et incertitudes . . . . .	42
Annexe	
Renseignements complémentaires . . . . .	43

---

V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	44
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2022 . . . . .	44
II.	État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	45
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	46
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	47
V.	État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	48
	Notes relatives aux états financiers . . . . .	49
Annexes		
I.	État des crédits ouverts . . . . .	101
II.	État des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022	102

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 31 mars 2023, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* António **Guterres**

---

**Lettre datée du 26 juillet 2023, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Centre du commerce international ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Auditeur général de la Cour des comptes  
de la République populaire de Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Hou Kai**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre du commerce international, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre du commerce international, au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre du commerce international conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes**

La responsabilité des autres informations incombe au Secrétaire général. Les autres informations se composent du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (chap. IV), mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de l'audit des états financiers, notre obligation consiste à lire ces autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du Secrétaire général et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre du commerce international à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre du commerce international.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants, suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre du commerce international ;

c) nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétaire général, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétaire général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les

éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre du commerce international à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre du commerce international à cesser son exploitation ;

e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À notre avis, les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

L'Auditeur général de la Cour des comptes  
de la République populaire de Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Auditeur principal)  
(Signé) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili  
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Premier président de la Cour des comptes de la France  
(Signé) Pierre **Moscovici**

Le 26 juillet 2023

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### Résumé

##### Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

##### Conclusion générale

La valeur totale de l'actif du Centre a diminué de 61,56 millions de dollars (16 %) pour atteindre 331,07 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 392,63 millions de dollars en 2021). L'actif net du Centre est toujours négatif (-43,74 millions de dollars en 2021 et -8,03 millions de dollars en 2022), mais la situation s'est améliorée, principalement en raison de la diminution des engagements liés aux accords conditionnels (238,41 millions de dollars en 2021 et 172,30 millions de dollars en 2022). Le déficit cumulé a reculé, passant de 56,95 millions de dollars en 2021 à 23,46 millions de dollars en 2022. À l'excédent de 9,64 millions de dollars en 2021 a succédé un déficit de 2,51 millions de dollars en 2022.

Le Comité a noté que le fonctionnement du Centre pourrait être amélioré dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion de projet et la gestion des ressources humaines. Il a formulé des recommandations visant à remédier aux carences constatées.

##### Principaux constats

###### *Gestion des engagements*

Le montant total des engagements en cours du Centre s'établissait à 28,90 millions de dollars au 31 décembre 2022, dont 14 338 dollars (0,05 %), 0,71 million de dollars (2 %) et 4,74 millions de dollars (16 %) avaient été engagés en 2019, 2020 et 2021 respectivement.

###### *Gestion de la performance des projets*

En 2022, le Centre a consacré 73 % de son assistance à des pays prioritaires, ce qui est en deçà de la cible de 80 % qu'il s'est fixée dans son plan stratégique pour 2022-2025. Pour deux indicateurs de résultats, les résultats effectivement enregistrés ont été inférieurs aux cibles retenues pour 2022 (76, soit 69 % de la cible fixée à 110 pour l'indicateur A4, et 3 141, soit 79 % de la cible fixée à 4 000 pour l'indicateur C4).

###### *Postes clés non pourvus et retards de recrutement*

Le Centre n'a pas atteint le taux de vacance visé pour 2022 et, pour 19 fonctionnaires (35 %), le délai de recrutement a été supérieur à 80 jours. Plusieurs postes clés (inscrits au budget ordinaire), notamment des postes de classe D-1 et P-4, sont restés vacants pendant longtemps.

**Principales recommandations**

Le Comité recommande principalement au Centre de faire ce qui suit :

*Gestion des engagements*

**a) Procéder à un examen plus rigoureux des engagements en cours et respecter les périodes de validité et les procédures administratives connexes définies dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ;**

*Gestion de la performance des projets*

**b) Redoubler d'efforts pour atteindre le niveau d'intervention cible dans les pays prioritaires et renforcer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne la définition des cibles et la communication de l'information au niveau des projets et des sections ;**

*Postes clés non pourvus et retards de recrutement*

**c) Renforcer la gestion des vacances de poste et prendre des mesures pour réduire les délais de recrutement, notamment pour les postes de direction clés, conformément à la cible opérationnelle annuelle.**

**Suite donnée aux recommandations antérieures**

Au 31 décembre 2022, sur les 19 recommandations non encore appliquées jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021, 8 recommandations (42 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre, 9 recommandations (47 %) étaient en cours d'application et 2 recommandations (11 %) étaient devenues caduques.

**Chiffres clés**

<b>155,95 millions de dollars</b>	Total des produits
<b>158,45 millions de dollars</b>	Total des charges
<b>2,51 millions de dollars</b>	Déficit pour l'année
<b>331,07 millions de dollars</b>	Total de l'actif
<b>339,10 millions de dollars</b>	Total du passif
<b>-8,03 millions de dollars</b>	Actif net

**A. Mandat, étendue de l'audit et méthode**

1. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour l'audit des comptes des entités du secteur public. Ces normes exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. L'audit a été effectué sur place du 6 avril au 5 mai 2023 au siège du Centre, à Genève.

5. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec la direction du Centre, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

**B. Constatations et recommandations****1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

6. Le Comité a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures. Sur les 19 recommandations non encore appliquées jusqu'à l'année terminée le

31 décembre 2021, 8 recommandations (42 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre, 9 recommandations (47 %) étaient en cours d'application et 2 recommandations (11 %) étaient devenues caduques. On trouvera des précisions dans le tableau II.1.

Tableau II.1

**État d'application des recommandations**

État d'application	Rapport du Comité des commissaires aux comptes					Total
	A/72/5 (Vol. III)	A/74/5 (Vol. III)	A/75/5 (Vol. III)	A/76/5 (Vol. III)	A/77/5 (Vol. III)	
	2016	2018	2019	2020	2021	
Recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2021	1	3	4	4	7	19
État d'application en 2022						
a) Recommandations appliquées	1	2	2	1	2	8
b) Recommandations en cours d'application	–	1	2	1	5	9
c) Recommandations non appliquées	–	–	–	–	–	–
d) Recommandations devenues caduques	–	–	–	2	–	2
Recommandations non encore appliquées en décembre 2022	–	1	2	1	5	9

7. On trouvera à l'annexe du chapitre II du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures. Le Comité a procédé à une analyse des recommandations non encore appliquées et noté que trois d'entre elles portaient sur la gestion de projet, deux concernaient la gestion financière, deux relevaient de la gestion des ressources humaines, une était liée à la gestion des voyages et une avait trait au plan de continuité des opérations.

8. En ce qui concernait l'ancienneté des recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées, une d'entre elles (11 %) avait été formulée il y a plus de trois ans, deux (22 %) il y a trois ans, une (11 %) il y a deux ans et cinq (56 %) il y a un an.

9. Parmi les mesures qu'il était recommandé de prendre, six (67 %) consistaient à respecter pleinement les textes et trois (33 %) portaient sur la nécessité de mettre en place des règles ou d'améliorer les règles existantes.

## 2. Aperçu de la situation financière

### *Situation financière*

10. Au 31 décembre 2022, l'actif net du Centre était toujours négatif et s'établissait à -8,03 millions de dollars (contre -43,74 millions de dollars en 2021). Le montant total de l'actif a baissé de 61,56 millions de dollars (16 %), passant de 392,63 millions de dollars au 31 décembre 2021 à 331,07 millions de dollars au 31 décembre 2022, principalement en raison de la diminution des contributions volontaires à recevoir à long terme, qui ont été ramenées de 102,22 millions de dollars à 57,89 millions de dollars, et de la diminution des placements à court terme, qui sont passés de 120,39 millions de dollars à 83,71 millions de dollars.

11. Au 31 décembre 2022, le total du passif s'élevait à 339,10 millions de dollars, contre 436,37 millions en 2021. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des passifs non courants liés aux accords conditionnels, dont le montant est

passé de 152,28 millions de dollars au 31 décembre 2021 à 101,06 millions de dollars au 31 décembre 2022. Le déficit cumulé a reculé, passant de 56,95 millions de dollars au 31 décembre 2021 à 23,46 millions de dollars au 31 décembre 2022.

#### *Performance financière*

12. Le Centre a enregistré un déficit de 2,51 millions de dollars en 2022 (contre un déficit de 9,64 millions de dollars en 2021). Le total des produits de l'année s'est élevé à 155,95 millions de dollars (contre 160,51 millions de dollars en 2021), dont 115,59 millions de dollars de contributions volontaires (contre 111,68 millions de dollars en 2021) et 37,88 millions de dollars de contributions statutaires (contre 40,08 millions de dollars en 2021).

13. Le Centre a constaté des charges de 158,45 millions de dollars en 2022 (contre 150,87 millions de dollars en 2021). Comme les années précédentes, ces charges étaient pour l'essentiel liées aux traitements, indemnités et prestations versés au personnel (76,25 millions de dollars en 2022, contre 76,20 millions de dollars en 2021). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et vacataires) se sont établies à 31,61 millions de dollars (33,25 millions de dollars en 2021), et les frais de fonctionnement divers à 30,69 millions de dollars (25,26 millions de dollars en 2021). Les autres charges concernaient les frais de voyage, les subventions et autres transferts, les fournitures et consommables, les amortissements, les charges diverses et la quote-part du partenariat. On trouvera au tableau II.2 une analyse des charges du Centre.

Tableau II.2

#### **Charges du Centre du commerce international au 31 décembre pour 2022 et 2021**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Type de charges</i>	2022		2021	
	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Traitements, indemnités et prestations	76 251	48,1	76 202	50,5
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, à l'exclusion des frais de voyage	31 614	20,0	33 253	22,0
Voyages, y compris ceux des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	7 458	4,7	2 774	1,8
Subventions et autres transferts	7 847	5,0	8 195	5,4
Fournitures et consommables	583	0,4	962	0,6
Amortissement d'immobilisations corporelles	217	0,1	219	0,2
Amortissement d'immobilisations incorporelles	816	0,5	867	0,6
Frais de fonctionnement divers	30 692	19,4	25 265	16,8
Charges diverses	2 995	1,9	3 015	2,0
Quote-part du partenariat	(22)	-0,01	120	0,1
<b>Total</b>	<b>158 451</b>	<b>100</b>	<b>150 872</b>	<b>100</b>

Source : Données communiquées par le Centre.

*Analyse financière*

14. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité a évalué les ratios financiers du Centre (voir tableau II.3).

Tableau II.3  
**Analyse des ratios**

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Ratio de liquidité immédiate <sup>a</sup> (Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	1,18	1,34
Ratio de liquidité relative <sup>b</sup> (Disponibilités + placements + créances)/passifs courants	2,41	2,47
Ratio de liquidité générale <sup>c</sup> (Actif courant/passif courant)	2,56	2,55
Ratio de solvabilité <sup>d</sup> (Total de l'actif/total du passif)	0,98	0,90

*Source* : États financiers du Centre pour 2022.

<sup>a</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements). Un ratio élevé indique une forte solvabilité à court terme.

<sup>b</sup> Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

<sup>c</sup> Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

<sup>d</sup> Un ratio élevé indique que l'entité est solvable. Le ratio de solvabilité devrait généralement être au moins égal à 1,0 à long terme.

15. Le Comité a constaté que le ratio de liquidité immédiate et le ratio de liquidité relative avaient diminué par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique principalement par la diminution des actifs courants et l'augmentation des passifs courants en 2022. En revanche, le ratio de liquidité générale et le ratio de solvabilité ayant augmenté par rapport à 2021, le Comité est d'accord avec l'évaluation du Centre concernant sa capacité de poursuivre son activité.

### 3. Gestion financière et budgétaire

#### *Gestion des engagements*

16. Conformément aux articles 5.2, 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les crédits peuvent donner lieu à des engagements de dépenses pendant l'exercice budgétaire pour lequel ils ont été ouverts et restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de cet exercice. Les engagements non réglés sont examinés périodiquement par l'agent(e) certificateur(trice) compétent(e), et tout engagement doit être fondé sur un marché, un accord, une commande ou un contrat d'un autre type à caractère officiel, ou sur une dette reconnue par l'Organisation. Les engagements figurant dans les comptes doivent être pleinement valides et n'être ni sous-évalués ni surévalués. Tout engagement non réglé à la fin de la période de 12 mois est annulé ou financé sur les crédits ouverts pour l'exercice budgétaire en cours.

17. Le Comité a noté qu'au 31 décembre 2022, le montant total des engagements en cours du Centre s'établissait à 28,90 millions de dollars. Sur ce montant, 14 338 dollars (0,05 %) avaient été engagés en 2019, 0,71 million de dollars (2 %) en 2020 et 4,74 millions de dollars (16 %) en 2021.

18. Le Comité est d'avis que toute proposition d'engagement exige de tenir compte des obligations dont il faudra s'acquitter dans un avenir prévisible et qu'il convient de clôturer les engagements qui ne sont plus nécessaires afin d'affecter les ressources à d'autres besoins. Les engagements non réglés de longue date ne sont pas conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

**19. Le Comité recommande que le Centre procède à un examen plus rigoureux des engagements en cours et respecte les périodes de validité et les procédures administratives connexes définies dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU.**

20. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### *Délégation de pouvoirs*

21. La circulaire sur la délégation de pouvoirs dans l'application du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière (ST/SGB/2019/2) prévoit que, lorsqu'il délègue le pouvoir d'appliquer le Statut et le Règlement du personnel ou le Règlement financier et les règles de gestion financière à un ou une responsable d'entité, le Secrétaire général accorde cette délégation de pouvoirs en considération de la fonction exercée, et non à titre personnel, sauf indication contraire expresse de sa part. Toutes les délégations de pouvoirs doivent être faites officiellement sur le portail en ligne dédié.

22. Le Comité a noté que les délégations de pouvoirs en matière de finances et d'achats au Centre étaient attribuées à titre personnel, et non en considération de la fonction exercée. En outre, elles étaient accordées par écrit, au lieu d'être consignées dans le portail en ligne, et n'étaient pas actualisées en temps utile. La liste des agents certificateurs et des agents certificateurs suppléants ainsi que la liste des agents ordonnateurs figurant sur l'intranet du Centre n'ont pas été mises à jour et comportaient le nom de fonctionnaires ayant quitté l'organisation.

23. Le Comité estime que le fait de ne pas délivrer ou gérer les délégations de pouvoirs au moyen du portail en ligne complique la tâche de l'administration en cas de changement de personnel et pourrait entraver le renforcement de l'application du principe de responsabilité et la bonne exécution des mandats.

**24. Le Comité recommande que le Centre mette à jour les délégations de pouvoirs pertinentes et en assure la gestion au moyen du portail en ligne mis en place par l'ONU.**

25. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### **4. Gestion des projets et des achats**

##### *Gestion de la performance des projets*

26. D'après son plan stratégique pour la période 2022-2025, le Centre compte consacrer au moins 80 % de son assistance au niveau national aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux petites économies vulnérables, aux pays en situation de conflit armé, aux pays où un conflit risque d'éclater ou de reprendre et à l'Afrique subsaharienne.

27. Comme indiqué dans son plan opérationnel pour 2022, le Centre utilise un tableau de bord à trois niveaux qui lui permet de rendre compte de ses résultats quantitatifs et, ainsi, de vérifier s'il est en bonne voie d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Parmi les sept indicateurs de résultats de niveau 2, l'indicateur A4 (nombre de politiques, stratégies, règles ou règlements qui ont été améliorés au profit des

microentreprises et des petites et moyennes entreprises avec la contribution du secteur des entreprises, et ont été promulgués ou appliqués) était assorti d'une cible fixée à 110. Concernant l'indicateur de résultat C4 (nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes qui ont effectué des transactions commerciales internationales, y compris des transactions commerciales nationales faisant partie de chaînes de valeur internationales ou mondiales, grâce à l'appui du Centre), la cible a été fixée à 4 000.

28. Le Comité a noté que le Centre avait consacré 73 % de son assistance à des pays prioritaires en 2022, ce qui est en deçà de la cible fixée (80 %).

29. Le Comité a également noté que les résultats effectivement enregistrés pour les indicateurs A4 et C4 étaient respectivement de 76 (soit 69 % de la cible) et 3 141 (soit 79 % de la cible).

30. Le Comité est d'avis que les interventions dans les pays prioritaires et la réalisation des indicateurs cibles revêtent une grande importance pour l'exécution du mandat du Centre.

**31. Le Comité recommande que le Centre redouble d'efforts pour atteindre le niveau d'intervention cible dans les pays prioritaires et renforce l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne la définition des cibles et la communication de l'information au niveau des projets et des sections.**

32. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### *Gestion des achats de faible valeur*

33. Conformément au Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (DOS/2020.9) et à l'instruction administrative du Centre sur les achats de faible valeur (ITC/AI/2018/05), la procédure relative aux achats de faible valeur ne doit pas être utilisée pour acheter des biens ou des services dont on a un besoin récurrent, à moins que certaines conditions ne soient réunies. Si une entité constate qu'un ou plusieurs de ses bureaux font des achats de faible valeur de manière répétée au cours d'une même année pour répondre à des demandes de biens ou services similaires, elle doit s'efforcer de regrouper les demandes et de procéder à un appel d'offres afin d'établir un marché ou une commande permanente dans les meilleurs délais. Elle doit également charger les devis et le formulaire de contrôle des offres dans Umoja afin d'établir la piste d'audit nécessaire.

34. Le Comité a noté qu'en 2022, 546 commandes relevant de la procédure relative aux achats de faible valeur avaient été passées pour des services récurrents auprès de 72 fournisseurs, pour une valeur nette totale de 1,88 million de dollars. En outre, 455 achats de faible valeur, dont le montant net total s'élevait à 1,29 million de dollars, avaient été effectués auprès du Programme des Nations Unies pour le développement concernant des services de type similaire qui auraient pu être regroupés au titre de plusieurs autorisations financières générales.

35. Le Comité a examiné un échantillon de 100 bons de commande pour des achats de faible valeur, dont la valeur nette maximale s'élevait à 986 195 dollars, et constaté que 28 commandes (28 %), d'une valeur totale de 276 341 dollars, n'étaient pas accompagnées de formulaires de contrôle des offres.

36. Le Comité est d'avis que, dans un souci d'économie et d'efficacité, le Centre aurait pu envisager d'acquiescer ces services récurrents au titre d'une commande permanente, d'un accord à long terme ou d'un contrat-cadre, au lieu d'effectuer des achats au cas par cas. En outre, les formulaires de contrôle des offres sont des documents d'achat importants dans le cadre de la piste d'audit et doivent être téléchargés dans Umoja comme il se doit.

37. **Le Comité recommande que le Centre se conforme scrupuleusement à ses directives applicables aux achats de faible valeur, notamment en se gardant d'acquérir des services récurrents au moyen de la procédure relative aux achats de faible valeur et en téléchargeant les formulaires de contrôle des offres dans le progiciel Umoja.**

38. Le Centre a accepté cette recommandation.

## 5. Gestion des ressources humaines

### *Postes clés non pourvus et retards de recrutement*

39. D'après son plan opérationnel pour 2022, le Centre visait un taux de vacance moyen égal ou inférieur à 5 % pour tous les postes relevant du budget ordinaire et des dépenses d'appui aux programmes. La cible fixée pour ce qui était du délai moyen de recrutement des fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, de la date limite de dépôt des candidatures à la décision finale de la Directrice exécutive, était de 80 jours ouvrables.

40. Le Comité a noté que le taux de vacance moyen effectif pour tous les postes était de 7,8 % en 2022 et que le taux de vacance pour les postes inscrits au budget ordinaire du Centre dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur s'élevait à 8 % au 19 avril 2023. La cible fixée pour l'année n'a donc pas été atteinte.

41. Le Comité a également noté des retards dans les procédures de recrutement concernant plusieurs postes. En 2022, 54 fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée avaient été recrutés et, pour 19 d'entre eux (35 %), dont 15 relevant de la catégorie des administrateurs, le délai de recrutement avait été supérieur à 80 jours, le record étant de 225 jours.

42. Le Comité a également noté que plusieurs postes clés (inscrits au budget ordinaire) étaient restés vacants pendant plus de six mois en raison de retards de recrutement.

a) Le poste D-1 prévu pour le bureau d'Addis-Abeba, vacant depuis janvier 2016, a été rattaché à la nouvelle Division du commerce durable et inclusif et pourvu en décembre 2022 ;

b) Le poste de directeur(trice) de la Division du développement des marchés (D-1), vacant depuis janvier 2022, a été annoncé par voie d'avis de vacance en mai 2022, et le recrutement était toujours en cours au 28 avril 2023 ;

c) Le poste de directeur(trice) de la Division de la compétitivité des entreprises et des institutions (D-1), vacant depuis novembre 2022, a été annoncé par voie d'avis de vacance en mai 2022, et le recrutement était toujours en cours au 28 avril 2023 ;

d) Le poste de fonctionnaire chargé(e) de la promotion du commerce (hors classe) (P-4) au Bureau des États arabes a été annoncé par voie d'avis de vacance en décembre 2021, mais le recrutement était en suspens au 28 avril 2023 ;

e) Le poste d'administrateur(trice) de programme (planification stratégique, performance et gouvernance) (P-4) était vacant depuis janvier 2022, et une candidate a été sélectionnée en décembre 2022.

43. Le Comité estime que le contrôle des vacances de poste et l'efficacité des procédures de recrutement sont des considérations importantes pour la gestion des ressources humaines et pour l'institution tout entière. Il est primordial que les postes

clés soient pourvus en temps voulu pour doter le Centre d'une direction solide et garantir la bonne exécution des mandats.

**44. Le Comité recommande que le Centre renforce sa gestion des vacances de poste et prenne des mesures pour réduire les délais de recrutement, notamment pour les postes de direction clés, conformément à la cible opérationnelle annuelle qu'il s'est fixée.**

45. Le Centre a accepté cette recommandation.

*Programmes de formation obligatoires*

46. Aux termes de la section 2.1 de la politique du Centre relative aux formations obligatoires (ITC/EDB/2021/01), les membres du personnel doivent suivre les formations obligatoires dans les six mois suivant leur prise de fonctions initiale ou la prise de fonctions qui exigent qu'ils suivent des programmes de formation supplémentaires, sauf indication contraire, et, conformément à la section 2.2, il leur incombe de s'acquitter de leurs obligations en la matière et de s'assurer qu'ils sont à jour dans leurs programmes de formation obligatoires. Les superviseurs sont tenus de veiller à ce que les formations obligatoires soient suivies dans les délais impartis et d'accorder au personnel suffisamment de temps pour les suivre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions officielles.

47. Le Comité a noté que les taux de suivi des formations obligatoires du Centre pour 2020, 2021 et 2022 étaient respectivement de 95 %, 84 % et 87 %. Le taux enregistré en 2022 avait diminué de 8 % par rapport à 2020. Le taux de suivi de la formation consacrée à la sélection axée sur les compétences et aux techniques d'entretien à l'intention des premiers et seconds notateurs (mise en ligne le 6 août 2021) n'était que de 26 % pour 2021 et de 50 % pour 2022. Le taux de suivi de trois formations, dont la formation destinée aux responsables et aux commandants concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies, a continué de diminuer.

48. Le Comité a également noté qu'au 31 décembre 2022, 130 premiers et seconds notateurs, dont 24 fonctionnaires de la classe P-5 ou de rang supérieur, n'avaient pas suivi trois formations obligatoires. En ce qui concernait la formation consacrée à sélection axée sur les compétences et aux techniques d'entretien, 75 fonctionnaires ne l'avaient pas suivie à la fin de 2022, dont 17 fonctionnaires de la classe P-5 et 2 fonctionnaires de la classe D-1.

49. Le Comité estime que les membres du personnel doivent suivre les formations obligatoires comme il se doit pour s'acquitter de leurs fonctions et contribuer à l'amélioration de la culture institutionnelle. Les hauts responsables doivent faire preuve d'exemplarité dans leurs fonctions, notamment en ce qui concerne la formation.

**50. Le Comité recommande que le Centre prenne des mesures pour renforcer l'application du principe de responsabilité par tous les membres du personnel d'encadrement et veiller à ce que les fonctionnaires suivent les formations obligatoires dans les délais impartis.**

51. Le Centre a accepté cette recommandation.

*Gestion des indemnités de fonctions*

52. Conformément à l'instruction administrative ITC/AI/2014/13, l'indemnité de fonctions peut être prolongée par la Directrice exécutive ou le Chef des ressources humaines sous réserve d'une durée maximale de deux ans, période initiale comprise, et à condition que le ou la responsable hiérarchique ait certifié que le ou la

fonctionnaire continue de s'acquitter de manière satisfaisante de toutes les fonctions attachées au poste de niveau supérieur.

53. Le Comité a noté que, sur les 24 fonctionnaires (dont les postes étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires) qui avaient perçu une indemnité de fonctions relativement à l'exercice de fonctions plus élevées assorties d'une date de fin en 2022 et 2023, 5 fonctionnaires (21 %), à savoir les titulaires de deux postes G-6, de deux postes P-5 et d'un poste P-4, en avaient bénéficié pendant plus de deux ans. Dans un cas, l'indemnité de fonctions avait été octroyée pour une durée de plus de trois ans (1 212 jours), les aménagements y relatifs devant prendre fin le 31 juillet 2023.

54. **Le Comité recommande que le Centre réexamine les cas dans lesquels une indemnité de fonctions est versée depuis plus de deux ans et qu'il veuille au respect de l'instruction administrative ITC/AI/2014/13.**

55. Le Centre a accepté cette recommandation.

### **C. Informations communiquées par l'administration**

#### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

56. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2022, le Centre a comptabilisé en pertes du matériel pour un montant de 73 115 dollars et des créances non recouvrables d'un montant de 4 689 dollars.

#### **2. Versements à titre gracieux**

57. Le Centre a déclaré n'avoir effectué aucun versement à titre gracieux en 2022.

#### **3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière**

58. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée en 2022.

### **D. Remerciements**

59. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive et le personnel du Centre de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

L'Auditeur général de la Cour des comptes  
de la République populaire de Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Auditeur principal)  
(Signé) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili  
(Signé) **Jorge Bermúdez**

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France  
(Signé) **Pierre Moscovici**

Le 26 juillet 2023

## Annexe

## État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2016	A/72/5 (Vol. III), chap. II, par. 83	Respecter le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des billets afin de réduire les dépenses liées aux voyages et la fréquence des modifications ou des annulations de billets.	Le Centre met actuellement en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
2	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 24	Engager les consultants à l'issue d'une procédure de sélection ouverte, s'assurer qu'ils ne sont pas engagés pour des tâches de nature générale ou courante et définir clairement dans le cahier des charges de chaque mission les produits concrets attendus, et conserver des documents justificatifs en cas d'exception à cette règle.	L'équipe des ressources humaines a mis au point un système prévoyant une procédure de sélection ouverte. Le cahier des charges de chaque mission fait l'objet d'un examen qui permet de vérifier que les résultats attendus sont spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais. Tous les documents relatifs aux services de consultants sont conservés en bonne et due forme dans le système de traitement eROC. En 2022, toutes les demandes de recrutement de consultants prévoyaient une procédure de sélection ouverte. Les descriptifs de tâches qui sont jugés trop généraux sont rejetés pour faire l'objet de corrections ; en 2022, 23 % d'entre eux ont été refusés pour ce motif.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
3	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 40	Examiner les raisons pour lesquelles le délai de 21 jours pour le traitement des demandes d'autorisation de voyage n'est pas respecté au Centre et exercer un contrôle étroit afin d'assurer une meilleure conformité.	Le Centre met actuellement en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
4	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 48	Incorporer les dispositions standard dans tous les mémorandums d'accord, en particulier une clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des activités de formation ; envisager d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu d'un rapport d'impact à long terme à la satisfaction du Centre.	Le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, dont une liste des participants et d'autres documents financiers pertinents. L'instruction administrative du Centre relative aux subventions est en cours de révision pour inclure un cadre de présentation de rapports. Les dispositions finales seront éventuellement intégrées dans le modèle, si cela est jugé nécessaire.	La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
5	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 26	Se doter d'un plan de continuité des opérations bien étayé et suffisamment mis à l'essai qui permette au Centre d'atténuer efficacement les risques d'interruption des activités en cas de perturbation.	Le plan de continuité des opérations est en cours de mise à jour.	La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
6	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 54	Envisager de mettre en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des	Le Centre met actuellement en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité bien définis à tous les niveaux afin	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
7	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 59	directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.  Envisager de se doter de directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui, ce qui permettrait au Centre de veiller au respect des règles régissant les achats de faible valeur et de prendre des mesures de suivi. Dans le cadre de cette évaluation rétroactive, le Centre devrait notamment examiner le rapport coût-efficacité des services achetés aux fins de l'exécution des mandats.	d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.  Le Centre a établi des directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui, ce qui lui permet de vérifier le respect des règles fixées et de prendre les mesures de suivi voulues.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
8	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 78	Respecter les dispositions standard du modèle de mémorandum d'accord relatif aux subventions, en particulier la clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des activités de formation.	Le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, dont une liste des participants et d'autres documents financiers pertinents.	L'adoption des mesures correctives n'étant pas terminée, la recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
9	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 41	Mettre en place une procédure de contrôle pour éviter que des consultants travaillent simultanément et à plein temps avec des contrats distincts.	Les contrats sont déjà rigoureusement contrôlés au moyen d'un outil de calcul afin que les consultants ne travaillent pas simultanément et à plein temps avec différents contrats.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
10	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 46	Réviser ses directives relatives à la structure de la fourchette de rémunération afin de prendre en compte le paiement réel.	Bien que le Centre ait envisagé la possibilité de modifier les barèmes des honoraires afin de combler les écarts observés, il n'a pas été en mesure de le faire en raison de la formule complexe utilisée par le Secrétariat de l'ONU. Les pratiques ont donc été modifiées de telle sorte que les paiements soient conformes à la structure de la fourchette de rémunération.	Compte tenu de la situation, la recommandation est considérée comme caduque.				X
11	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 52	Effectuer des évaluations d'étape des consultants ou vacataires dont la durée des contrats est supérieure à six mois.	Les directives ont été mises à jour afin de supprimer l'obligation de mener des évaluations d'étape au bout de six mois, étant donné que les responsables vérifient que la prestation a eu lieu à chaque demande de paiement et qu'il est procédé à une évaluation finale au moment du dernier paiement.	Étant donné que le Centre a supprimé l'obligation d'assujettir les consultants et les vacataires à des évaluations d'étape (instruction administrative ITC/AI/2022/01), la recommandation est considérée comme caduque.				X
12	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 60	Prendre des mesures correctives pour améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	Le Centre met actuellement en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
13	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 19	Régulariser les avances non remboursées pour les 90 accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés, et revoir régulièrement les accords	Le Centre examine régulièrement les avances non remboursées et demande aux chargés de projet concernés de prendre les mesures nécessaires.	Étant donné que les avances concernant les accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés n'ont toujours pas été remboursées, la recommandation est		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
14	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 26	Examiner régulièrement le solde des subventions et apurer le solde résiduel des subventions clôturées dans un délai raisonnable.	Le Centre effectue actuellement un examen de la situation, s'emploie à apurer le solde résiduel des subventions clôturées dans un délai raisonnable et a publié des directives concernant les informations de suivi à communiquer aux donateurs.	considérée comme en cours d'application.  L'examen n'étant pas terminé, la recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
15	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 34	Élaborer un plan stratégique complet de gestion prévisionnelle des besoins en personnel couvrant tous les types de personnel, de façon à recenser les talents et les compétences nécessaires au Centre.	Des recherches sont en cours sur les outils et systèmes disponibles sur le marché et les dispositifs qu'utilisent d'autres organisations internationales. Le Centre fait partie du groupe interinstitutions de planification stratégique des effectifs, dans le cadre duquel chaque organisation expose les initiatives qu'elle mène dans ce domaine.	La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
16	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 40	Prendre des mesures pour promouvoir l'achèvement en temps voulu des examens à mi-parcours et garantir l'intégrité des bilans de fin d'année.	Des tableaux de bord ont été créés pour que les responsables aient accès aux informations pertinentes. Afin de renforcer la gestion de la performance des projets, le Centre a notamment décidé de fixer des objectifs obligatoires pour les responsables concernant la mise en place d'indicateurs clés de performance et de proposer des formations au moment opportun à chaque étape du cycle de gestion de la performance.	La mise en œuvre des mesures engagées par le Centre n'étant pas terminée, la recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
17	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 47	Réexaminer les modalités actuelles de déploiement d'une présence physique sur le terrain et élaborer des directives sur l'ouverture de bureaux de projet.	Le Centre élabore actuellement une stratégie de collaboration et de communication avec les pays, qui lui permettra d'accroître et de renforcer sa présence physique sur le terrain de manière plus stratégique.	La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X			
18	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 53	Prendre des mesures pour présenter les rapports de fin de projet en temps voulu et pour améliorer leur qualité afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'outil d'auto-évaluation majeur.	Le Groupe de l'évaluation indépendante a établi un suivi des rapports de fin de projet et soumis les conclusions de son analyse au Comité de direction pour l'aider à prendre des décisions éclairées.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X				
19	2021	A/77/5 (Vol. III), chap. II, par. 58	Prendre des mesures pour améliorer le suivi des recommandations de l'évaluation et l'application des résultats de l'évaluation.	Le Groupe de l'évaluation indépendante suit l'état d'avancement de l'application des recommandations issues des évaluations, conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et aux directives d'évaluation du Centre.	La recommandation est considérée comme appliquée.	X				
<b>Nombre total de recommandations</b>						<b>19</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Pourcentage du nombre total de recommandations</b>						<b>100</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>11</b>

## Chapitre III

### Certification des états financiers

#### Lettre datée du 28 mars 2023, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ont été établis conformément à l'article 6.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre du commerce international au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur  
(*Signé*) Chandramouli **Ramanathan**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022

#### A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international (ITC) pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Il offre un aperçu de la situation financière et des résultats du Centre et met en lumière les tendances et les changements importants. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

#### B. Gouvernance

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Il est subordonné aux organes directeurs des deux organisations mères. Il s'agit des organes chargés d'approuver les programmes et budgets de l'ONU et de l'OMC, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et, en ce qui concerne l'OMC, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives, le Comité du commerce et du développement et le Conseil général. Le Centre est soumis au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation ainsi qu'au système de contrôle des Nations Unies. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Centre est désigné(e) conjointement par le (la) Directeur(trice) général(e) de l'OMC et le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED, puis nommé(e) par le (la) Secrétaire général(e) de l'ONU.

4. Le Groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et d'un rapport annuel d'évaluation et formuler des recommandations sur les priorités actuelles et futures. Il compte parmi ses membres des représentantes et représentants de tous les États membres de l'ONU et de l'OMC et des États ayant le statut d'observateur au sein de ces deux entités, et bénéficie de la participation des membres de la direction de l'OMC et de la CNUCED. Le rapport du Groupe consultatif conjoint est soumis par sa présidente ou son président, qui est élu chaque année, au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Comité du commerce et du développement de l'OMC. Il est ensuite présenté au Conseil général de l'OMC par la présidence du Comité du commerce et du développement. Le Groupe consultatif conjoint remplit un certain nombre de fonctions essentielles. Il est notamment chargé de tenir les États membres informés des opérations du Centre et de leur permettre de formuler des avis et des commentaires, de donner des conseils au sujet du plan stratégique du Centre et d'annoncer les contributions extrabudgétaires volontaires. Il offre aussi une tribune aux membres de la direction de l'OMC et de la CNUCED pour commenter les résultats obtenus par le Centre.

5. Le Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale de l'ITC examine les plans stratégiques et opérationnels du Centre et l'utilisation des fonds mis à disposition par le fonds d'affectation spéciale.

### **C. Objectifs et stratégies**

6. Le Centre s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier celles des pays les moins avancés et des pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

7. Le mandat du Centre repose sur le principe selon lequel le commerce peut être un puissant vecteur d'amélioration des conditions de vie. Le rôle du commerce international est explicitement reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il est défini comme « un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté, [qui] contribue au développement durable ». Les États Membres ont convenu de continuer à « soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, [ainsi qu']une véritable libéralisation des échanges ». Dans ce contexte, la contribution des travaux relatifs à la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, à la création d'emplois et à la génération de revenus réalisés par le Centre est plus importante et plus pertinente que jamais.

8. L'année 2022 a été la première année de mise en œuvre du plan stratégique du Centre pour 2022-2025. L'organisation continue d'exercer son mandat à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. En stimulant la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en plaçant la croissance tirée par les échanges au cœur de la politique économique et sociale, et en donnant naissance à des écosystèmes d'affaires dans les pays en développement, le Centre contribue à structurer des moyens de subsistance durables et inclusifs par l'intermédiaire du commerce.

### **D. Aperçu des activités et de l'environnement**

9. Conformément à son plan stratégique pour 2022-2025, le Centre contribue à la réalisation des objectifs de développement durable qui intéressent l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats (les « cinq piliers »). Il met ses compétences étendues en œuvre dans quatre domaines de service principaux, en mettant l'accent sur cinq aires d'impact. Les quatre domaines de services principaux sont : a) l'amélioration de la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le domaine commercial ; b) l'accroissement de la capacité de l'écosystème d'affaires d'appuyer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ; c) l'orientation des politiques et des réglementations pour les rendre plus favorables aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ; d) l'amélioration de l'information relatives aux entreprises, au commerce et aux marchés (biens publics). Le Centre exploite ses compétences techniques au bénéfice de cinq aires d'impact avec pour objectif d'optimiser la contribution de microentreprises et des petites et moyennes entreprises, par leur compétitivité, à l'inclusion, à la durabilité et à la prospérité : a) chaînes de valeur durables et résilientes ; b) commerce inclusif ; c) commerce vert ; d) commerce électronique ; e) intégration régionale et échanges Sud-Sud.

10. En 2022, le Centre prévoyait de fournir une assistance technique liée au commerce d'une valeur de 145,30 millions de dollars. L'assistance fournie a dépassé la cible fixée, puisqu'elle a représenté un montant de 152,98 millions de dollars. Cette assistance a été financée par deux types de fonds : le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. Le Centre a consacré des dépenses extrabudgétaires d'un montant brut de 114,63 millions de dollars à des services d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique. Les dépenses financées au moyen des ressources extrabudgétaires ont été d'un montant d'environ 6,9 % supérieur à celles de l'année précédente. Les dépenses financées au moyen du budget ordinaire ont atteint 38,35 millions de dollars. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux objectifs fixés pour 2022. L'action du Centre continue d'être fortement soutenue par les initiatives des entreprises en matière d'innovation et d'élaboration de projets.

11. En 2022, plus de 640 000 bénéficiaires en ont appris davantage sur Les questions relatives au commerce grâce aux outils de veille économique et aux contenus numérique du Centre, ainsi qu'à des manifestations ciblées de sensibilisation et de mise en commun des connaissances. En plus de 70 occasions, le Centre a guidé les décideurs et contribué à l'élaboration de stratégies ou de politiques en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de pays en développement. Grâce à son travail, plus de 500 institutions publiques et privées d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats et sont mieux à même de servir leurs clients. Plus de 27 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises (dont plus de 10 500 détenues ou dirigées par des femmes) ont adapté leurs activités et renforcé leur compétitivité. Enfin, plus de 9 600 microentreprises et petites et moyennes entreprises (dont plus de 3 100 détenues ou dirigées par des femmes) ont effectué des transactions commerciales internationales avec l'aide du Centre. Celui-ci a continué d'axer la majeure partie de son action sur l'Afrique subsaharienne, conformément à son engagement prioritaire en faveur des pays les plus vulnérables. En 2022, 38 % des dépenses extrabudgétaires engagées dans les pays ou les régions ont été consacrées aux pays les moins avancés, et plus de 73 % aux pays prioritaires dans leur ensemble, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays d'Afrique subsaharienne et les pays touchés par un conflit.

12. Tout au long de 2022, le Centre a continué de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques concernant le relèvement après la pandémie et face à la triple crise planétaire : changements climatiques, pollution et perte de biodiversité ; il a continué d'agir dans des pays où la situation était de plus en plus instable. Le Centre a assuré le maintien des modalités d'interventions hybrides : les interventions sur le terrain, généralement menées avec des partenaires locaux et en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies. S'agissant des biens publics mis à disposition par le Centre, la plateforme Market Access Map (cartographie de l'accès aux marchés) a été enrichie d'un tableau de bord qui fait connaître en temps réel les mesures prises qui intéressent les échanges commerciaux, et l'outil Standards Map (cartographie des normes) actualisé permet désormais de consulter plus de 300 normes, codes de conduite et protocoles d'audit volontaires applicables à plus de 80 secteurs. Le rapport phare de l'ITC, intitulé *Perspectives de la compétitivité des PME 2022 : Services connectés, entreprises compétitives*, a déterminé que quatre secteurs de services clés gagneraient à faire l'objet d'une transformation économique : transport et logistique ; services financiers ; TIC ; services aux entreprises et services professionnels. Ces secteurs contribuent directement au dynamisme économique, grâce à la croissance de la production, du commerce et de l'emploi.

13. En 2022, le rapport annuel de synthèse des évaluations a montré que le Centre avait fait preuve d'expertise et d'agilité, deux atouts mis en avant sur le plan institutionnel et qui serviront de base à la proposition de valeur du Centre. Parmi les

initiatives examinées, nombreuses sont celles qui ont fait un usage efficace des synergies et des progrès encourageants en matière d'optimisation des ressources. Si les initiatives du Centre ont effectivement favorisé la participation des femmes au commerce, les préoccupations environnementales ont reçu moins d'attention. En réponse, le Centre propose une stratégie visant à tenir compte de la dimension environnementale du développement durable dans tous ses projets.

14. Les risques recensés en 2022 étaient surtout liés aux situations difficiles sur le plan de la sécurité ou aux conditions qui prévalaient dans le prolongement de la pandémie dans les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes. En s'entretenant avec les principales parties prenantes, le Centre a géré les risques de manière proactive tout en maintenant ses opérations sur le terrain et en assurant une prestation en continu. En 2022, la direction du Centre a procédé à des évaluations des risques institutionnels, a réexaminé et actualisé le cadre de gestion des risques institutionnels, et a aligné sa déclaration relative à l'appétit pour le risque sur le nouveau plan stratégique. Compte tenu du portefeuille de projets que le Centre met en œuvre dans les pays, plusieurs risques externes, ayant notamment trait à la sûreté et à la sécurité du personnel, ont été classés à un niveau plus élevé dans l'inventaire des risques du Centre. Les nouveaux risques institutionnels, liés à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et des coûts liés à l'énergie, ont été ajoutés.

15. Le Centre a mené plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité et l'efficacités, dont les résultats ont été mesurés à l'aune d'un certain nombre d'indicateurs clés. Il a une fois de plus atteint la neutralité en matière d'émission de carbone. En ce qui concerne l'égalité des genres, le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité a atteint 48 %, alors que la cible était fixée à 50 % ; le Centre a atteint un taux de 88 % par rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, comme le montrent les cibles qu'il a atteintes ou dépassées. Il est parvenu à mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 259 millions de dollars pour 2023 et au-delà.

16. Le Centre a continué de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes de pays des Nations Unies. Il est signataire de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 30 pays et contribue à l'élaboration de plans de travail conjoints et au suivi de leur mise en œuvre dans plusieurs autres. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations de manière à appuyer pleinement la réforme de l'Organisation et à contribuer aux travaux menés au niveau régional et à ceux des équipes de pays des Nations Unies, lorsque ses domaines d'expertise correspondent aux priorités des gouvernements.

17. À la cinquante-sixième réunion annuelle du Groupe consultatif conjoint, qui s'est tenue à Genève le 13 septembre 2022, les États Membres se sont dits favorables à ce que le Centre pilote – dans les pays où c'était nécessaire – la reprise économique après la pandémie, et face à l'inflation et aux difficultés posées par le climat et la sécurité. Il a été apprécié que le Centre donne aux petites entreprises des moyens de faire face aux changements climatiques en mettant davantage l'accent sur la compétitivité verte dans son plan stratégique 2022-2025, il a été noté que cela s'inscrivait dans le cadre de la préoccupation de portée plus vaste suscitée par le constat selon lequel l'environnement deviendrait un obstacle aux échanges commerciaux, et il a également été noté qu'il était nécessaire de soutenir davantage les secteurs directement touchés par la maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques. L'appui apporté par le Centre aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, a été loué, et il lui a été suggéré d'élargir la

portée de l'initiative SheTrades et d'élargir l'aire d'impact des plateformes SheTrades. Les États Membres ont mis tout particulièrement l'accent sur la nécessité d'exploiter le commerce numérique pour donner des moyens d'agir aux communautés vulnérables, et a encouragé la poursuite des travaux du Centre, en particulier en Afrique, en demandant qu'il soutienne davantage l'intégration économique africaine au moyen d'initiatives comme One Trade Africa, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. En dernier lieu, les États Membres ont encouragé le Centre à continuer de se concentrer sur l'obtention de résultats et sur le rapport coût-avantage, en œuvrant en coopération étroite avec les partenaires de développement, parmi lesquels l'OMC et la CNUCED.

## E. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022

18. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités du Centre et la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2022. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

### Produits

#### Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Total des produits	155 946	160 509
Total des charges	158 451	150 872
<b>(Déficit)/excédent</b>	<b>(2 505)</b>	<b>9 637</b>

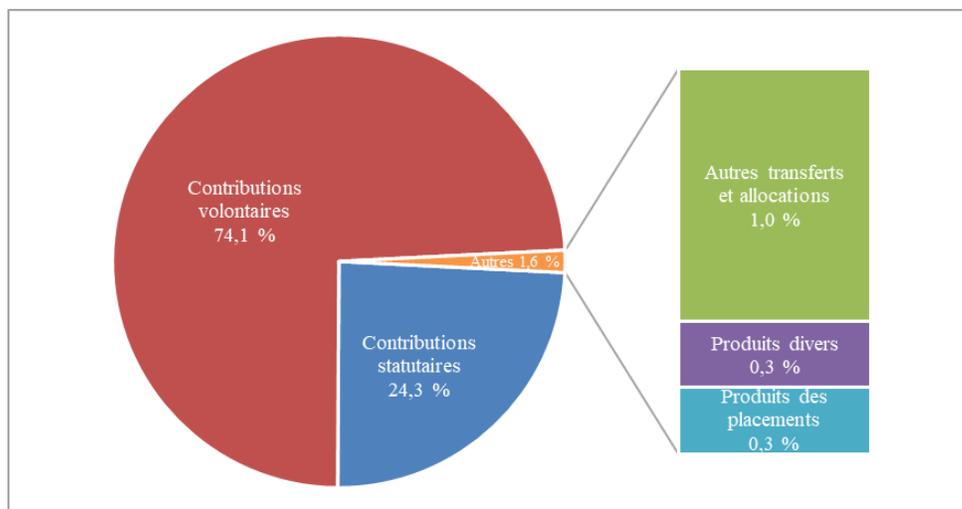
19. En 2022, le montant total des produits s'est élevé à 155,946 millions de dollars (160,509 millions en 2021). Ce montant se décompose comme suit : contributions volontaires de donateurs (115,588 millions de dollars, soit 74,1 % du montant total des produits) ; contributions statutaires (37,884 millions de dollars, soit 24,3 %) ; autres transferts et allocations (1,622 millions de dollars, soit 1,0 %) ; produits des placements (0,430 million de dollars, soit 0,3 %) ; produits divers (0,422 millions de dollars, soit 0,3 %). Les contributions volontaires comprennent aussi une contribution en nature d'un montant de 2,991 millions de dollars, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé par le Centre pour la location du bâtiment qu'il occupe.

20. Les contributions volontaires qui procèdent d'accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci prévoit des dispositions exigeant des résultats particuliers et une obligation de restitution. Les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, puisqu'elles constituent des engagements s'étalant habituellement sur la durée des projets, en général trois ou quatre ans. Ainsi, une partie des produits comptabilisés au cours des années précédentes finance les activités de l'année considérée ou celles des années à venir, sauf s'il s'agit d'accords assortis de conditions.

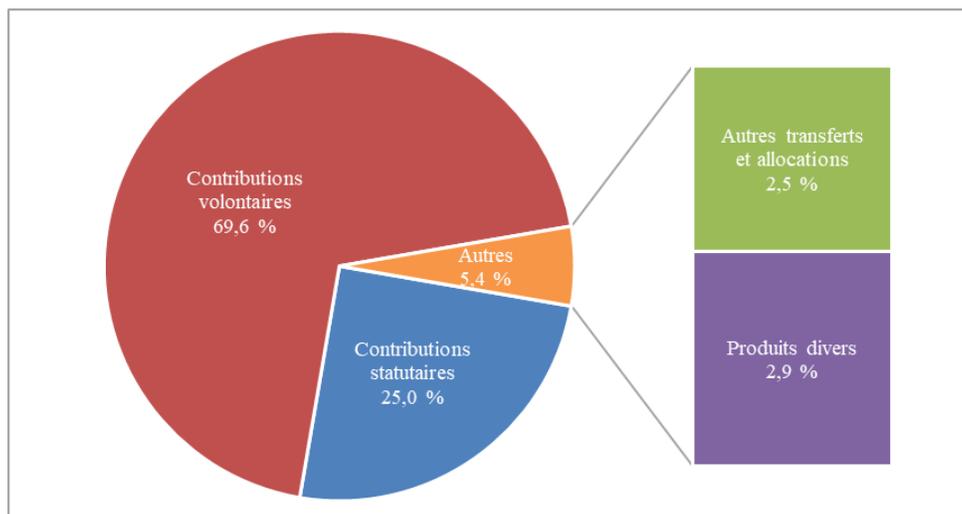
21. Les contributions reçues au titre d'accords non assortis de conditions, d'un montant de 48,408 millions de dollars, procédaient principalement de la signature

d'accords pluriannuels avec l'Allemagne, le Canada, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse, et comprenaient aussi les autres transferts et allocations reçus au titre d'accords interorganisations et des initiatives multidonateurs financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Au titre de 2022, un montant de 66,122 millions de dollars a été comptabilisé en produits en vertu d'accords assortis de conditions.

Figure IV.I  
Ventilation des produits, par année



Total des produits pour 2022 : 155,946 millions de dollars

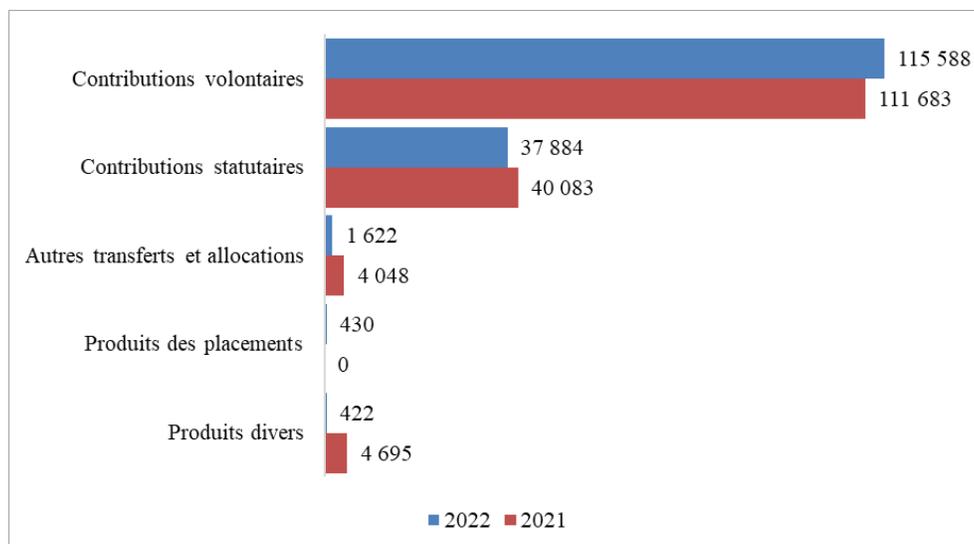


### Total des produits pour 2021 : 160,509 millions de dollars

Figure IV.II

#### Ventilation des produits, par catégorie et par année

(En milliers de dollars des États-Unis)

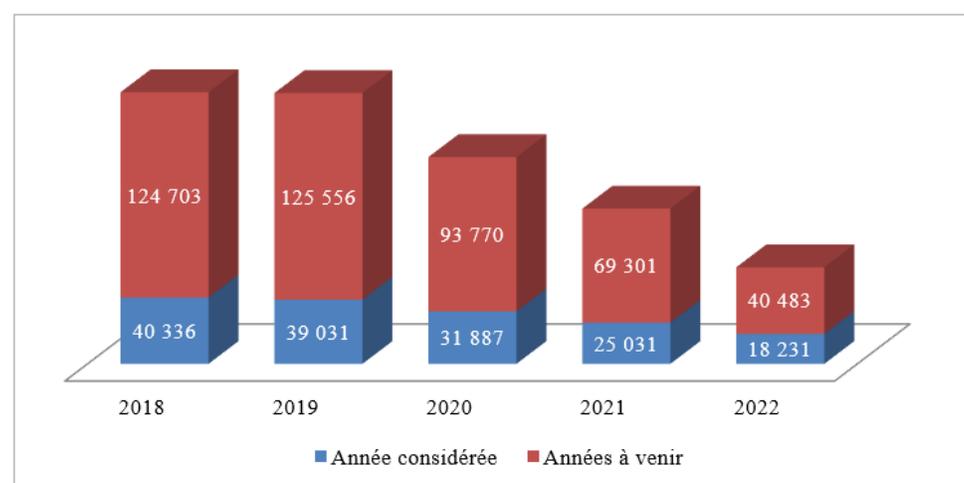


22. En glissement annuel, la valeur totale des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés avec des donateurs s'est élevée à 58,714 millions de dollars en 2022, contre 94,332 millions de dollars en 2021, 125,657 millions en 2020, 164,587 millions en 2019 et 165,039 millions en 2018.

Figure IV.III

#### Répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations (assortis ou non de conditions) signés avec des donateurs, selon l'année d'imputation

(En milliers de dollars des États-Unis)

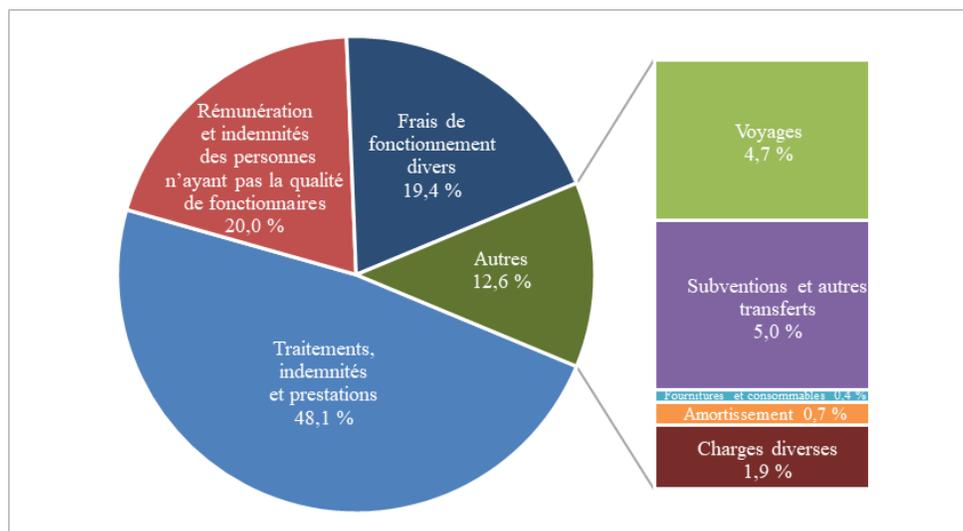


23. La figure ci-dessus présente la répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés chaque année, selon l'année d'imputation (année considérée et années à venir).

## Charges

24. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2022 s'est établi à 158,451 millions de dollars (contre 150,872 millions de dollars en 2021). Ce montant se décompose comme suit : charges de personnel (76,251 millions de dollars, soit 48,1 % du montant total des charges) ; rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (31,614 millions de dollars, soit 20,0 %) ; frais de fonctionnement divers (30,692 millions de dollars, soit 19,4 %) ; subventions et autres transferts (7,847 millions de dollars, soit 5,0 %) ; voyages (7,458 millions de dollars, soit 4,7 %) ; charges diverses, y compris la quote-part du partenariat (2,973 millions de dollars, soit 1,9 %) ; amortissements (1,033 million de dollars, soit 0,7 %) ; fournitures et consommables (0,583 million de dollars, soit 0,4 %). Les charges de personnel comprennent un montant de 6,116 millions de dollars correspondant aux coûts financiers et aux coûts des services rendus au cours de la période qui concernent les engagements au titre des prestations définies (subventionnement de l'assurance maladie après la cessation de service, paiement du reliquat de jours de congé annuel et prestations liées au rapatriement). Conformément à la politique établie par le Contrôleur de l'ONU, les dépenses d'appui aux programmes sont facturées sur la base d'un taux allant de 7,0 % à 14,0 % des coûts de mise en œuvre des activités relatives aux projets. Ces coûts sont inclus dans les dépenses afférentes aux projets.

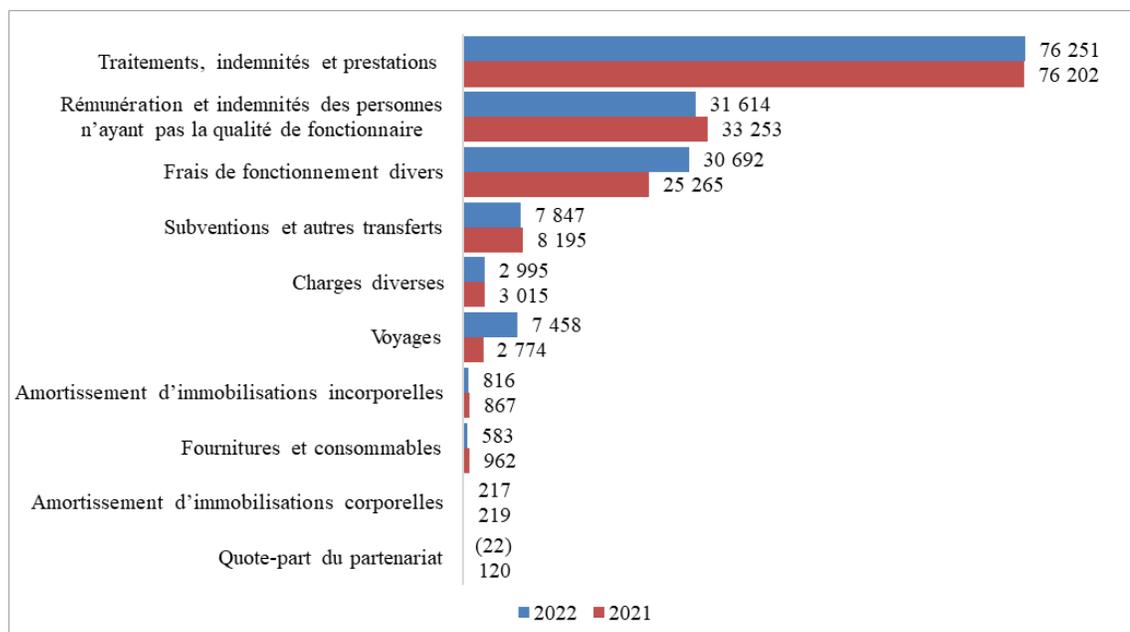
Figure IV.IV  
Ventilation des charges, par année



**Total des charges pour 2022 : 158,451 millions de dollars**

Figure IV.V  
**Ventilation des charges, par catégorie et par année**

(En milliers de dollars des États-Unis)



25. Le montant total des charges de personnel, qui comprennent la rémunération et les indemnités des fonctionnaires et des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, s'est établi à 107,865 millions de dollars (contre 109,455 millions de dollars en 2021) ; ce montant représente 68,1 % du total des charges de l'année et il est demeuré relativement stable par rapport à 2021. Les frais de fonctionnement divers se sont élevés à 30,692 millions de dollars (contre 25,265 millions de dollars en 2021), soit 19,4 % du total des charges de l'année. L'augmentation de 21,5 % par rapport à l'année précédente est due à la hausse des charges liées à l'assistance technique (la formation, la facilitation des réunions et les services de conception et de développement des technologies de l'information, par exemple) et aux ressources d'un montant plus élevé demandées au titre des services contractuels et de l'acquisition de biens pour des activités de projet. Les charges afférentes aux voyages se sont élevées à 7,458 millions de dollars (contre 2,774 millions de dollars en 2021), soit 4,7 % du total des charges au titre de 2022. L'augmentation de 168,9 % par rapport à 2021 s'explique par le retour des opérations aux conditions préalables à la pandémie de COVID-19 ; la mise en œuvre des projets de l'ITC s'est poursuivie et les interactions avec les bénéficiaires se sont multipliées. À la rubrique Fournitures et consommables, on note une diminution de 39,4 % par rapport à 2021 (2022 : 0,583 million de dollars ; 2021 : 0,962 million de dollars) en raison de l'adaptation des méthodes de travail et d'une diminution naturelle de la consommation. Pour ce qui est des amortissements, on note une diminution de 4,9 % par rapport à 2021 (2022 : 1,033 million de dollars ; 2021 : 1,086 million de dollars). Les charges diverses, y compris la quote-part du partenariat, ont été de 2,973 millions de dollars (2021 : 3,135 millions de dollars). L'écart à la baisse de 5,4 % correspond à la diminution du passif du Centre au titre de sa quote-part du partenariat. Les résultats d'ensemble sont conformes aux objectifs fixés pour 2022.

## Résultats des activités

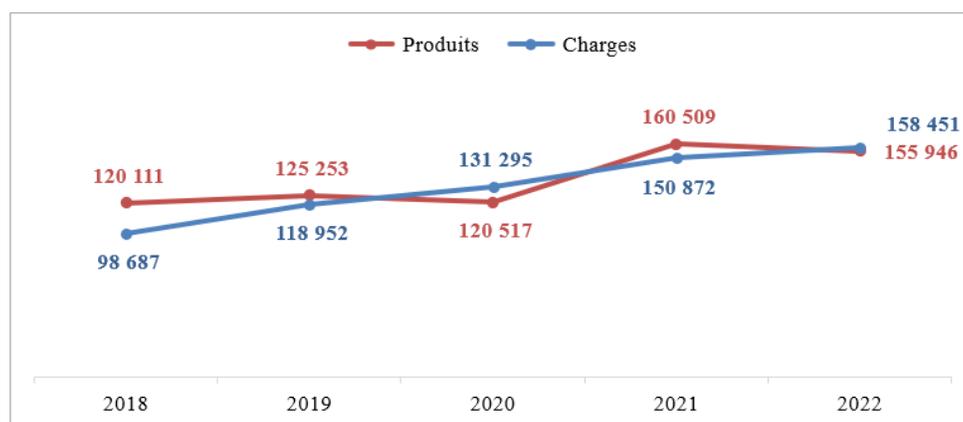
26. Le déficit net pour 2022 s'est élevé à 2,505 millions de dollars (contre un excédent net de 9,637 millions de dollars en 2021). Les produits tirés d'accords non assortis de conditions sont comptabilisés lorsque le donateur donne effet à un accord juridiquement contraignant qu'il a conclu avec le Centre, et non au moment de l'encaissement des fonds. Les charges résultant de la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont quant à elles rattachées à la période au cours de laquelle les dépenses ont été engagées. Cela signifie que des contributions reçues au cours d'une période donnée ne sont parfois utilisées qu'ultérieurement, dans les cas où un accord pluriannuel est signé en fin d'année. Les produits provenant de contributions volontaires liées à des accords qui comportent une clause de restitution si les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur sont inscrits au passif. À mesure que le Centre s'acquitte des obligations prévues par l'accord, la valeur comptable de l'élément de passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

27. La comptabilisation des produits provenant d'accords non assortis de conditions au moment de la signature des accords a faussé les résultats annuels du Centre, puisque les produits peuvent être comptabilisés plusieurs années avant les charges. Les changements que le Conseil des normes comptables internationales du secteur public envisage d'apporter aux normes IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe) et IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et le fait que les contributions que le Centre recevra à l'avenir feront essentiellement l'objet d'accords assortis de conditions auront un effet positif sur les comptes : il n'y aura pas d'effet sur l'excédent net (ou sur le déficit net) en ce que les charges seront comptabilisées au moment de la prestation de services et que produits et charges s'équilibreront dans l'état de la performance financière.

Figure IV.VI

### Variation des produits et des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)



## Actif

28. Au 31 décembre 2022, l'actif s'élevait à 331,071 millions de dollars, contre 392,628 millions au 31 décembre 2021.

29. Les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (146,403 millions de dollars, soit 44,2 % du montant total de l'actif, contre 160,712 millions en 2021), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre de projets de coopération technique (168,794 millions de dollars,

soit 51,0 %, contre 219,358 millions en 2021). Le reste de l'actif se composait d'autres éléments d'actif et d'immobilisations corporelles et incorporelles.

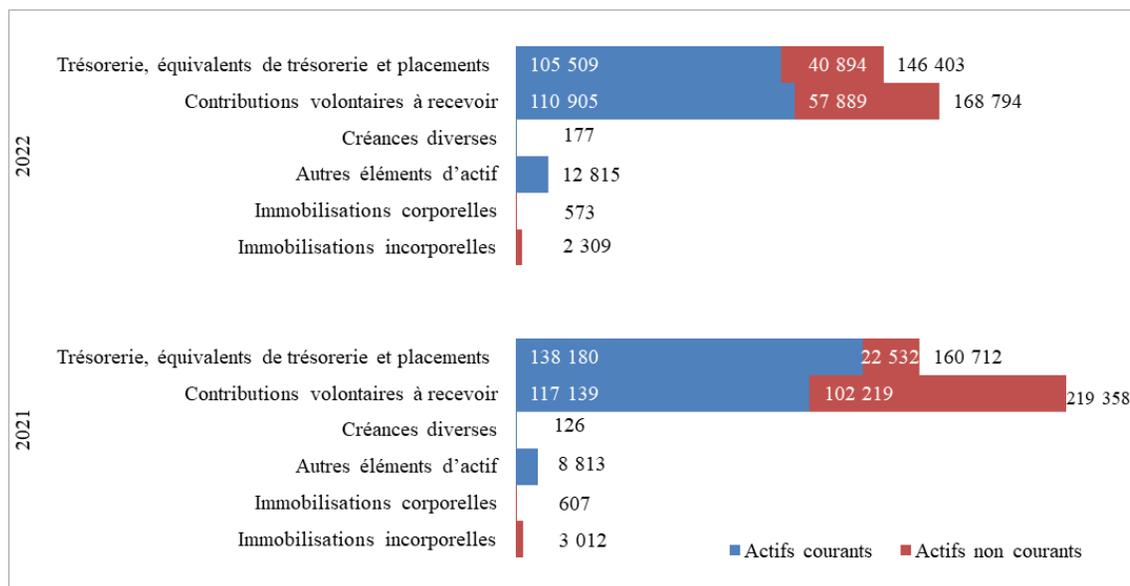
30. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2022, soit 146,403 millions de dollars, était détenu par le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et par les bureaux principaux et extérieurs. La diminution de 14,309 millions de dollars par rapport au solde détenu à la fin de 2021 est principalement due au fait que de nombreux projets sont en phase de mise en œuvre et qu'ils exigent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

31. En application des normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir au cours d'exercices ultérieurs. Au 31 décembre 2022, le montant total à recevoir s'établissait à 168,794 millions de dollars : 110,905 millions de dollars devraient être versés en 2023 et le solde (soit 57,889 millions de dollars) après 2023.

32. Le montant des contributions volontaires à recevoir toutes catégories confondues a diminué de 50,564 millions de dollars. Comme le montre la figure ci-après, les contributions volontaires à recevoir à court terme ont diminué, passant de 117,139 millions de dollars à 110,905 de dollars, tandis que les contributions volontaires à recevoir à long terme ont été ramenées de 102,219 millions à 57,889 millions de dollars. Cette diminution est principalement due aux règlements effectués en 2022, mais aussi au recul du nombre d'accords signés (voir fig. IV.III). Compte tenu des négociations actuelles avec les donateurs, il est prévu que le niveau des contributions augmente dans un avenir proche.

Figure IV.VII  
**Récapitulatif de l'actif, par année**

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Passif**

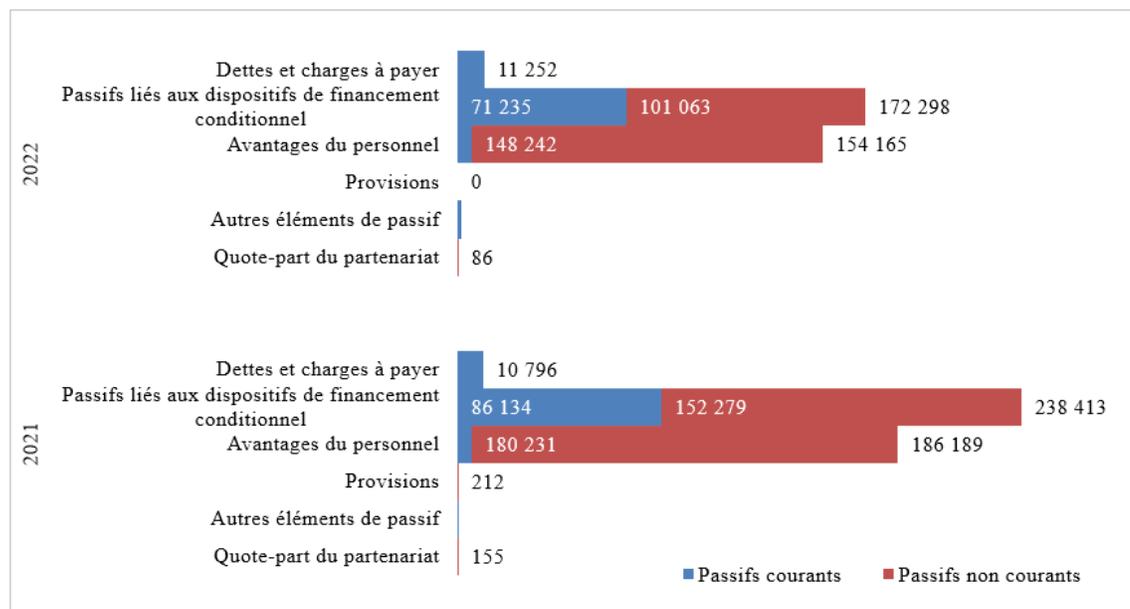
33. Au 31 décembre 2022, le passif s'élevait à 339,103 millions de dollars, contre 436,367 millions de dollars au 31 décembre 2021.

34. Le montant des éléments de passif tenant à des accords assortis de conditions a diminué de 66,115 millions de dollars, passant de 238,413 millions en 2021 à 172,298 millions en 2022 (soit 50,8 % du total du passif). Les accords concernant certaines contributions sont assortis de conditions selon lesquelles les fonds qui ne sont pas dépensés selon les modalités prévues dans l'accord doivent être restitués. Les éléments de passif relatifs à ce type d'accord correspondent à la part des contributions, principalement de l'Union européenne, qui n'a pas été comptabilisée en produits parce qu'au 31 décembre 2022, le Centre n'avait pas exécuté les services visés. Un certain nombre de projets pluriannuels financés par l'Union européenne signés avant 2022 sont entrés dans la phase de mise en œuvre ou ont continué d'être exécutés en 2022, ce qui a entraîné une diminution des engagements conditionnels. De nouveaux accords pluriannuels portant sur un montant d'environ 8,323 millions de dollars ont été signés en 2022, tandis qu'un montant d'environ 66,055 millions de dollars a été comptabilisé en produits sur l'année, le Centre s'étant acquitté des obligations prévues.

35. Les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) ont constitué un autre poste important du passif en 2022. Elles se sont élevées à 154,165 millions de dollars, soit 45,5 % du total du passif (pour plus de détails, voir la note 12 relative aux états financiers). Il s'agissait principalement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (138,043 millions de dollars, soit 89,5 % du montant total des passifs liés aux avantages du personnel). La diminution de 32,024 millions de dollars des engagements au titre des avantages du personnel se décompose comme suit : un gain actuariel net de 38,165 millions de dollars, comptabilisé directement en actif net, un montant de 6,116 millions de dollars représentant le coût des services rendus au cours de la période et les coûts financiers au titre des prestations définies, qui est comptabilisé en charges au titre des dépenses de personnel, et une augmentation de 0,025 million de dollars du montant au titre des traitements, indemnités, prestations et congés dans les foyers.

Figure IV.VIII  
**Récapitulatif du passif, par année**

(En milliers de dollars des États-Unis)



#### Actif net

36. Le passif net a diminué, passant de 43,739 millions de dollars en 2021 à 8,032 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 35,707 millions de dollars qui s'explique principalement par un gain actuariel net de 38,165 millions de dollars. Le Centre participe à une initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. La quote-part du partenariat comptabilisée en passif net en 2022 par la méthode de la mise en équivalence s'élève à 0,047 million de dollars. Le passif net est compensé par les réserves de fonctionnement, dont le montant est passé de 13,208 millions de dollars en 2021 à 15,424 millions en 2022.

#### Situation de trésorerie

37. Au 31 décembre 2022, la situation de trésorerie était saine, puisque le Centre disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses passifs courants. Le montant total des actifs liquides s'élevait à 216,591 millions de dollars (21,802 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 83,707 millions de placements à court terme et 111,082 millions de créances), alors que le total des passifs courants s'établissait à 89,712 millions de dollars et le montant total du passif à 339,103 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Centre s'établissait à 146,403 millions de dollars.

38. Le tableau ci-après présente, pour 2022 et 2021, une synthèse des principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

<i>Indicateurs de liquidité</i>	2022	2021
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	2,4:1	2,5:1
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	1,2:1	1,3:1
Actifs liquides/total de l'actif	0,7:1	0,7:1
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	8,0	11,1

39. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité du Centre à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 2,4 signifie que les liquidités sont 2,4 fois supérieures au total des passifs courants et suffiraient donc à régler l'intégralité des obligations à court terme si cela se révélait nécessaire. Lorsque l'on exclut les créances de l'analyse, le ratio de couverture des passifs courants est de 1,2, ce qui indique que le Centre peut honorer ces passifs au moyen de ses actifs réalisables immédiatement, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Au 31 décembre 2022, les actifs liquides du Centre représentaient 70 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant huit mois ses dépenses, estimées en moyenne à 13,118 millions de dollars par mois.

40. À la date de clôture, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 154,165 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étant de 146,403 millions de dollars, ces engagements étaient couverts à hauteur de 95,0 %. Aucune réserve n'a été constituée pour financer les engagements au titre des prestations définies relevant du budget ordinaire. Le Centre a commencé à mettre de l'argent de côté pour les primes de rapatriement et les engagements en matière d'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. La valeur actuarielle de ces engagements était couverte à hauteur de 35 % au 31 décembre 2022.

### Comparaison avec le budget

41. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture, et des crédits définitifs approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies. La note 17 présente la comparaison et le rapprochement des montants réels et des montants budgétés.

42. L'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) compare le budget définitif aux montants réels, calculés selon la même méthode comptable que celle qui est appliquée au budget. Cette comparaison n'est faite que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

	2022			2021		
	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants réels (méthode comptable applicable au budget)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants réels (méthode comptable applicable au budget)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>

### Recettes

Contributions statutaires de l'Organisation des Nations Unies	19 754	19 073	(3)	20 361	20 096	(1)
---	--------	--------	-----	--------	--------	-----

	2022			2021		
	Budget annuel définitif	Montants réels (méthode comptable applicable au budget)	Différence (pourcentage)	Budget annuel définitif	Montants réels (méthode comptable applicable au budget)	Différence (pourcentage)
Contributions statutaires de l'Organisation mondiale du commerce	19 754	19 073	(3)	20 361	20 096	(1)
Recettes diverses	217	203	(7)	223	172	(23)
<b>Total des recettes</b>	<b>39 725</b>	<b>38 349</b>	<b>(4)</b>	<b>40 945</b>	<b>40 364</b>	<b>(1)</b>
<b>Budget ordinaire</b>						
Postes	31 127	30 033	(4)	32 082	31 736	(1)
Autres objets de dépense	8 598	8 316	(3)	8 863	8 625	(3)
<b>Total des dépenses</b>	<b>39 725</b>	<b>38 349</b>	<b>(4)</b>	<b>40 945</b>	<b>40 361</b>	<b>(1)</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

43. Selon la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et le montant réels des charges doivent être justifiés. À la fin de 2022, aucun écart de ce type n'avait été constaté.

## F. Risques et incertitudes

44. L'évolution du paysage du financement externe s'explique en partie par les répercussions de la situation économique mondiale sur les États Membres. Parmi les principaux changements, on peut citer l'intensification de la concurrence, la redéfinition des priorités de l'aide publique au développement, ainsi que la décentralisation des décisions relatives à l'allocation des ressources en faveur des pays dans lesquels le Centre déploie des programmes et l'influence croissante des nouveaux acteurs du développement. La valeur des accords de contribution volontaire signés avec des donateurs a diminué, passant de 94,332 millions de dollars en 2021 à 58,714 millions en 2022. Le Centre s'adaptera à ces changements en adoptant une stratégie actualisée de mobilisation des ressources permettant de continuer d'approfondir les relations qu'il entretient avec les bailleurs de fonds traditionnels et de diversifier sa base de financement.

45. En 2022, les engagements au titre des avantages du personnel ont représenté 154,165 millions de dollars, soit 45,5 % du total du passif. En réponse aux incertitudes quant à l'évolution à venir de ces engagements et avec pour objectif de constituer une réserve pour les couvrir, le Centre continue d'appliquer un ensemble de mesures financières et non financières, notamment des transferts discrétionnaires.

## Annexe

### **Renseignements complémentaires**

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que la Directrice exécutive est tenue de communiquer.

### **Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances**

2. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 0,005 million de dollars correspondant à des créances irrécouvrables a été comptabilisé en pertes en 2022.

### **Comptabilisation en pertes de biens**

3. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, des immobilisations corporelles devenues obsolètes et composées d'un élément entrant dans la catégorie Matériel de bureau, de 19 éléments entrant dans la catégorie Matériel informatique et matériel de communication et de deux éléments entrant dans la catégorie Matériel de sécurité et de sûreté, d'un coût d'acquisition total de 0,073 million de dollars, ont été comptabilisées en pertes.

### **Versements à titre gracieux**

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait en 2022.

## Chapitre V

## États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022

## Centre du commerce international

## I. État de la situation financière au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2022</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	21 802	17 792
Placements	Note 5	83 707	120 388
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	110 905	117 139
Créances diverses	Note 6	177	126
Autres éléments d'actif	Note 7	12 815	8 813
<b>Total des actifs courants</b>		<b>229 406</b>	<b>264 258</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	Note 5	40 894	22 532
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	57 889	102 219
Immobilisations corporelles	Note 8	573	607
Immobilisations incorporelles	Note 9	2 309	3 012
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>101 665</b>	<b>128 370</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>331 071</b>	<b>392 628</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et charges à payer	Note 10	11 252	10 796
Passifs au titre d'accords conditionnels	Note 11	71 235	86 134
Autres éléments de passif	Note 11	1 302	602
Avantages du personnel	Note 12	5 923	5 958
<b>Total des passifs courants</b>		<b>89 712</b>	<b>103 490</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs au titre d'accords conditionnels	Note 11	101 063	152 279
Avantages du personnel	Note 12	148 242	180 231
Provisions	Note 13	–	212
Quote-part du partenariat	Note 19	86	155
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>249 391</b>	<b>332 877</b>
<b>Total du passif</b>		<b>339 103</b>	<b>436 367</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>		<b>(8 032)</b>	<b>(43 739)</b>
<b>Actif net</b>			
Déficit cumulé		(23 456)	(56 947)
Réserves de fonctionnement	Note 14	15 424	13 208
<b>Total de l'actif net</b>		<b>(8 032)</b>	<b>(43 739)</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****II. État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2022</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>
<b>Produits</b>			
Contributions statutaires	Note 15	37 884	40 083
Contributions volontaires	Note 15	115 588	111 683
Autres transferts et allocations	Note 15	1 622	4 048
Produits divers	Note 15	422	4 695
Produit des placements	Note 15	430	–
<b>Total des produits</b>		<b>155 946</b>	<b>160 509</b>
<b>Charges</b>			
Traitements, indemnités et prestations	Note 16	76 251	76 202
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 16	31 614	33 253
Voyages	Note 16	7 458	2 774
Subventions et autres transferts	Note 16	7 847	8 195
Fournitures et consommables	Note 16	583	962
Amortissement d'immobilisations corporelles	Note 8	217	219
Amortissement d'immobilisations incorporelles	Note 9	816	867
Frais de fonctionnement divers	Note 16	30 692	25 265
Charges diverses	Note 16	2 995	3 015
Quote-part du partenariat	Note 19	(22)	120
<b>Total des charges</b>		<b>158 451</b>	<b>150 872</b>
<b>(Déficit)/excédent pour l'année</b>		<b>(2 505)</b>	<b>9 637</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>(66 404)</b>	<b>12 442</b>	<b>(53 962)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 12)	550	–	550
Excédent pour l'année	9 637	–	9 637
Transferts (note 14)	(766)	766	–
Quote-part des variations constatées dans l'actif net du partenariat (note 19)	36	–	36
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>9 457</b>	<b>766</b>	<b>10 223</b>
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2021</b>	<b>(56 947)</b>	<b>13 208</b>	<b>(43 739)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 12)	38 165	–	38 165
Déficit pour l'année	(2 505)	–	(2 505)
Transferts (note 14)	(2 216)	2 216	–
Quote-part des variations constatées dans l'actif net du partenariat (note 19)	47	–	47
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>33 491</b>	<b>2 216</b>	<b>35 707</b>
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2022</b>	<b>(23 456)</b>	<b>15 424</b>	<b>(8 032)</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

## IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2022</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
<b>(Déficit)/excédent pour l'année</b>		<b>(2 505)</b>	<b>9 637</b>
<i>Variations sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 8 et 9	1 033	1 086
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels	Note 12	38 165	550
Perte sur cession d'actifs	Notes 8 et 9	32	-
Gains sur quote-part du partenariat	Note 19	47	36
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 6	50 564	8 443
(Augmentation)/diminution des créances diverses	Note 6	(51)	(126)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 7	(4 002)	(2 080)
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 10	456	1 089
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	(32 024)	5 950
Augmentation/(diminution) des passifs au titre d'accords conditionnels	Note 11	(66 115)	(36 806)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 11	700	(151)
Augmentation/(diminution) des provisions	Note 13	(212)	212
Augmentation/(diminution) de la quote-part du partenariat	Note 19	(69)	84
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 15	(430)	-
<b>Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement</b>		<b>(14 411)</b>	<b>(12 076)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Part au prorata des augmentations nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 5	18 319	11 685
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 15	430	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8	(215)	(228)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9	(113)	(572)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>18 421</b>	<b>10 885</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>4 010</b>	<b>(1 191)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		17 792	18 983
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<b>Note 4</b>	<b>21 802</b>	<b>17 792</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

## V. État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public</i>		<i>Montants réels (méthode comptable applicable au budget)<sup>c</sup></i>	<i>Différence (en pourcentage)<sup>d</sup></i>
	<i>Budget annuel initial<sup>a</sup></i>	<i>Budget annuel définitif<sup>b</sup></i>		
<b>Produits</b>				
Contributions statutaires de l'Organisation des Nations Unies	19 754	19 754	19 073	(3,4)
Contributions statutaires de l'Organisation mondiale du commerce	19 754	19 754	19 073	(3,4)
Produits divers	217	217	203	(6,5)
<b>Total des produits</b>	<b>39 725</b>	<b>39 725</b>	<b>38 349</b>	<b>(3,5)</b>
<b>Charges</b>				
Postes	31 127	31 127	30 033	(3,5)
Autres objets de dépense	8 598	8 598	8 316	(3,3)
<b>Total des charges</b>	<b>39 725</b>	<b>39 725</b>	<b>38 349</b>	<b>(3,5)</b>
<b>Excédent pour l'année</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Le budget annuel initial correspond au budget approuvé par l'Assemblée générale (résolution 76/247) ou au budget approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/198 et WT/GC/M/194), le montant le moins élevé étant retenu.

<sup>b</sup> Le budget annuel final est identique au budget initial, car aucune décision de l'Assemblée générale ou du Conseil général de l'OMC n'a nécessité un ajustement des ressources demandées.

<sup>c</sup> Les montants réels correspondent aux dépenses financées au moyen de la dotation provenant du budget ordinaire et des recettes accessoires.

<sup>d</sup> Différence entre les dépenses réelles (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif. les différences significatives supérieures à 10 % sont expliquées dans le rapport financier de la Directrice exécutive.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international**  
**Notes relatives aux états financiers****Note 1****Entité présentant l'information financière****Le Centre du commerce international et ses activités**

1. Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités définies par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce du 19 mars 1964 et de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide de l'Accord général, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.

2. L'objectif auquel le Centre du commerce international contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et inclusifs en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises. Les travaux du Centre sont axés sur la demande et sur les clients. Le Centre fournit un appui sur mesure, aligné sur les objectifs nationaux, afin d'accroître les débouchés pour ses clients (microentreprises, petites et moyennes entreprises, organisations de soutien aux entreprises et décideuses et décideurs politiques dans les pays en développement et les pays les moins avancés), d'améliorer la compétitivité, de réduire la pauvreté et de renforcer les économies.

3. À la tête du Centre, le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) est nommé(e) par le (la) Directeur(trice) général(e) de l'OMC et le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED, auquel(les) il (elle) rend compte. Le Comité de direction du Centre comprend le (la) Directeur(trice) exécutif(ve), le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), les responsables des cinq divisions du Centre, le (la) Conseiller(ère) principal(e) au sein du Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et le (la) Chef de la planification stratégique, du suivi et de la gouvernance. Un groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre.

4. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et des contributions versées au titre d'autres accords interorganisations et initiatives multidonateurs. Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumis à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux normes IPSAS.

5. Le Centre participe à une activité cofinancée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Dans ses états financiers, sa part dans l'activité est comptabilisée par mise en équivalence.
6. Le Centre a son siège à Genève et loue des bureaux dans 32 pays.

## Note 2

### Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

7. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ou par le (la) Contrôleur(se). Établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, les états financiers du Centre donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'entité. Ils se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière ;
- b) État II : état de la performance financière ;
- c) État III : état des variations de l'actif net ;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présentés selon la méthode indirecte ;
- e) État V : état comparatif des montants budgétés et des montants réels ;
- f) Récapitulatif des principales méthodes comptables et autres notes explicatives ;
- g) Des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers I à IV et, le cas échéant, des éléments de comparaison pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes.

### Continuité d'activité

8. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'activité et les méthodes comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de l'établissement et de la présentation desdits états. L'hypothèse de continuité d'activité se justifie par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC ont ouvert des crédits au budget ordinaire de l'exercice 2023, par la tendance positive observée ces dernières années dans l'encaissement des contributions statutaires et dans le versement des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas pris la décision de mettre fin aux activités du Centre.

### Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

9. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière du Centre. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

10. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

11. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis (monnaies étrangères) sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date de l'opération. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au

taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas convertis en fin d'année.

12. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture est comptabilisé en résultat.

### **Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations**

13. L'importance relative est un principe essentiel qui régit la conception des méthodes comptables et l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

14. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent les charges à payer, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, le classement des instruments financiers et des actifs et passifs éventuels et les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions.

### **Base d'évaluation**

15. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, exception faite des actifs financiers, comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ils portent sur une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **Autorisation de la publication des états financiers**

16. Les présents états financiers ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 devaient être communiqués par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes au plus tard le 31 mars 2023. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers audités.

### **Positions officielles attendues des autorités comptables internationales**

17. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales du secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états

financiers du Centre et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernant les éléments suivants :

a) *Heritage assets* (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) *Transfer expenses* (dépenses de transfert) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les dépenses de transfert, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires concernés ;

c) *Revenue* (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)] ;

d) *Public sector measurement* (l'évaluation dans le secteur public) :

i) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la communication des résultats obtenus ;

ii) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ;

iii) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

e) *Infrastructure assets* (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) à des infrastructures, visant à fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de celles-ci ;

f) *Natural resources* (ressources naturelles) : élaboration d'un document de consultation, puis d'un ou de plusieurs exposés-sondages visant à traiter les questions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des ressources naturelles et à la communication des résultats obtenus. Le document de consultation, publié en 2022, détaille les réflexions actuelles du Conseil des normes IPSAS sur les questions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des ressources du sous-sol, des ressources en eau et des ressources biologiques et à la communication des résultats obtenus. L'approbation d'un exposé-sondage est prévue pour 2023 ;

g) *Conceptual framework* (cadre conceptuel) : mise à jour du cadre conceptuel pour un nombre limité de questions sur la base des critères que sont l'urgence, l'incidence, la faisabilité et la prévalence, en mettant particulièrement l'accent sur les trois premiers de ces critères. L'exposé-sondage 81, intitulé « Conceptual Framework Update » (mise à jour du cadre conceptuel), met l'accent sur les chapitres 3 (Caractéristiques qualitatives) et 5 (Éléments des états financiers) ;

h) *Public sector leasing issues* (questions relatives à la location-financement dans le secteur public) : poursuite, par le Conseil des normes IPSAS, de l'examen des questions relatives à la location-financement dans le secteur public, telles que les contrats de location à des conditions avantageuses, dans le cadre de son projet sur d'autres accords s'apparentant à des contrats de location. L'exposé-sondage 84 [Concessionary Leases and Right-of-Use Assets In-kind (Amendments to IPSAS 43 and IPSAS 23)] a été publié en janvier 2023 et les observations sont attendues pour le 17 mai 2023. L'approbation d'une nouvelle norme est prévue pour 2024 ;

i) *Advancing public sector sustainability reporting* (améliorer la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public) : publication, par le Conseil des normes IPSAS, de l'exposé-sondage 83, qui porte sur la communication d'informations sur les programmes de durabilité. La période de présentation des observations s'est achevée le 16 janvier 2023. L'approbation du guide des recommandations est prévue pour 2023 ;

j) *Retirement benefit plans* (régimes de retraite) : le Conseil des normes IPSAS a voté l'approbation préliminaire de l'exposé-sondage 82 (Retirement Benefit Plans), lequel définit les prescriptions relatives à la comptabilisation et à la communication de l'information pour les régimes de retraite du secteur public et est adapté de la norme IAS 26 (Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite). La période de présentation des observations s'est achevée en août 2022. L'approbation d'une nouvelle norme est prévue pour 2023.

### Nouvelles normes IPSAS

18. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : en août 2018, la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), censée entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; en janvier 2019, la norme IPSAS 42 (Prestations sociales), censée entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; en janvier 2022, la norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; en mai 2022, la norme IPSAS 44 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les dates d'entrée en vigueur des normes IPSAS 41 et IPSAS 42 ont été reportées d'un an au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a causées. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers du Centre, y compris ceux de la période de comparaison :

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
IPSAS 41	<p>La norme IPSAS 41, appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ;</li><li>b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ;</li><li>c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture.</li></ul> <p>La norme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Centre évalue actuellement l'incidence qu'elle a sur les états financiers et est prêt à l'appliquer depuis cette date.</p>
IPSAS 42	<p>La norme IPSAS 42 donne des orientations sur la comptabilisation des charges liées aux prestations sociales, définies comme des transferts monétaires visant certains individus ou des ménages pour atténuer l'effet des risques sociaux. On peut notamment citer la pension de retraite d'État, la pension d'invalidité, l'aide au revenu et les prestations d'assurance-chômage. En vertu de la nouvelle norme, l'entité présentant l'information financière comptabilise une charge et un passif pour les prochaines prestations sociales à verser.</p> <p>La norme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Actuellement, le Centre ne verse pas ce type d'avantages sociaux.</p>
IPSAS 43	<p>La norme IPSAS 43 établit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des contrats de location. L'objectif est de s'assurer que les locataires et les bailleurs donnent des renseignements pertinents, de façon à</p>

*Norme**Conséquences prévues pour la première année d'application*

refléter fidèlement ces transactions. Ces renseignements servent de base aux utilisateurs d'états financiers, leur permettant d'évaluer les effets des contrats de location sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie d'une entité.

La norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Centre évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prêt à l'appliquer à cette date.

IPSAS 44 La norme IPSAS 44 précise la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente ainsi que la présentation des activités abandonnées et la communication de l'information y relative. Elle exige que les actifs pouvant être comptabilisés comme des actifs détenus en vue de la vente soient :

- évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée du coût de vente et de l'amortissement des actifs à céder, la valeur la plus faible étant retenue ;
- présentés séparément dans l'état de la situation financière, les résultats des activités abandonnées étant présentés dans l'état de la performance financière.

La norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Centre évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prêt à l'appliquer à cette date.

### **Note 3**

#### **Principales méthodes comptables**

##### **Actif**

##### **Actifs financiers**

###### *Classement*

19. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

###### *Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

20. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU, qui investit centralement ces montants pour le compte du Centre.

21. Le fonds principal comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

###### *Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal*

22. Les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans les comptes de l'année considérée en charges financières en cas de perte nette ou en produits des placements en cas de gain net.

### *Comptabilisation et évaluation des créances*

23. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses. Elles sont constatées à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont d'un montant significatif, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires arrivant à échéance dans plus de 12 mois sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Dépréciation des créances*

24. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont considérées comme dépréciées et une moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure, par suite d'un ou de plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale, de récupérer selon les conditions initiales les montants qui lui sont dus. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et une provision, dont le montant est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements, est comptabilisée en charges.

25. Le montant de la provision pour créances douteuses est fixé comme suit : à 25 % de la valeur comptable pour les créances âgées de 12 à 24 mois à la date de clôture, à 60 % pour celles âgées de plus de 24 mois et à 100 % pour celles âgées de plus de 36 mois. S'il s'avère au cours des années suivantes que le montant de la perte est moins important que prévu, une reprise de dépréciation est comptabilisée.

### **Avances ou paiements anticipés**

26. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

27. Le Centre avance des fonds à des partenaires d'exécution (notamment d'autres entités des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec lui. Le partenaire d'exécution informe le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou des rapports sur la prestation de services. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

### **Immobilisations corporelles**

28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du

Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut tirer des avantages économiques futurs de son utilisation dans la poursuite de ses objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

29. Les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars dans le cas du matériel et à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives. Aucun seuil n'est appliqué pour les véhicules, les bâtiments préfabriqués, les systèmes de communication par satellite, les groupes électrogènes et les équipements de réseau.

#### *Coûts ultérieurs*

30. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont portées en immobilisations que s'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service associés au bien considéré en découleront et que ces coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

#### *Amortissement des immobilisations corporelles*

31. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Sous-catégorie d'actifs</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4
	Matériel de communication	7
	Matériel audiovisuel	7
Véhicules	Véhicules légers	6
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5
	Matériel médical	5
	Matériel de sécurité et de sûreté	5
Mobilier et agencements	Matériel de bureau	4
	Mobilier	10
	Agencements et aménagements	7
Améliorations locatives	Travaux de construction mineurs	5 (ou durée du bail restant à courir, si celle-ci est plus courte)

32. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées en charges. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

33. Il y a gain ou perte sur sortie ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

### Immobilisations incorporelles

34. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Les logiciels acquis à l'extérieur sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'acquisition et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisations si leur coût total, comprenant les frais directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

#### *Amortissement des immobilisations incorporelles*

35. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels développés en interne	5

36. Les immobilisations incorporelles sont soumises, au moins une fois par an, à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées en charges.

### Passif

#### Passifs financiers

37. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres éléments de passif.

38. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

39. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale si elles sont classées comme des passifs courants, ou à leur juste valeur si elles sont classées comme des passifs non courants.

#### Avantages du personnel

40. Le Centre comptabilise les avantages du personnel suivants :

##### *Avantages à court terme du personnel*

41. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou à une nouvelle affectation (prime d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et indemnités), les absences rémunérées (congés de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, indemnisation en cas de décès et paiement des voyages au titre du congé dans les foyers) accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Ils doivent normalement être réglés dans les

12 mois suivant la date de clôture et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants. Certains membres du personnel ont droit à un congé dans le pays d'origine tous les 12 mois et d'autres, tous les 24 mois ; cet avantage est donc classé, selon les normes IPSAS, comme une prestation soit à court terme, soit à long terme. Pour des raisons pratiques, l'ONU a cependant décidé de le traiter intégralement comme une prestation à court terme. Les montants des prestations et les éventuels passifs y afférents seront donc calculés, présentés et communiqués conformément aux indications relatives aux avantages à court terme du personnel.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

42. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions servies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

#### *Régimes à prestations définies*

43. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement, les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Le montant du passif comptabilisé au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actuelle à la date de clôture des engagements au titre des prestations définies. Dans un régime à prestations définies, le Centre assume les risques actuariels du fait qu'il est tenu de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. Le Centre a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, il ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

44. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par un(e) actuaire indépendant(e) selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

#### *Assurance maladie après la cessation de service*

45. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie à prestations définies du Centre pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et pendant 5 ans pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le Centre des primes d'assurance maladie des

retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels du Centre. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels du Centre, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

#### *Prestations liées au rapatriement*

46. À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le (la) fonctionnaire commence à travailler pour le Centre et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

#### *Congés annuels*

47. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif du Centre. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour le Centre à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi. Par conséquent, le Centre évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies, faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

48. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont à l'heure actuelle pas intégralement financées et figurent comme engagements au titre des avantages du personnel dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

#### *Indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel*

49. L'appendice D du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies régit l'indemnisation en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. La valeur de ces engagements est calculée par des actuaires.

*Autres avantages à long terme du personnel*

50. Les autres engagements au titre d'avantages à long terme du personnel correspondent à des prestations, telles que le paiement des jours de congé accumulés, qui ne sont pas intégralement dues dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin.

*Indemnités de fin de contrat de travail*

51. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le Centre est manifestement tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un(e) fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

52. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

53. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le Centre, comme les autres organisations affiliées et la Caisse, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le Centre à la Caisse pendant l'exercice sont constatées en charges.

**Provisions**

54. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'il devra probablement éteindre, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Elles correspondent à l'estimation la plus fiable du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

**Contrats de location simple**

55. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés dans la catégorie des contrats de location simple.

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Les accords de cession de droits d'utilisation sont assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non au Centre. Le seuil de comptabilisation et d'évaluation des cessions de droits d'utilisation dans les états financiers est de 5 000 dollars par an et par cession de droits d'utilisation. Lorsque l'accord de cession de droits d'utilisation sans contrepartie est assimilé à un contrat de location simple, un montant correspondant à la valeur locative annuelle ou de biens analogues est comptabilisé en charges et en produits.

### **Passifs éventuels et actifs éventuels**

#### *Passifs éventuels*

56. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

#### *Actifs éventuels*

57. Tout actif éventuel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre est signalé dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour le Centre.

### **Produits**

#### **Produits et créances sans contrepartie directe**

58. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (voir [A/59/405](#)), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions obligatoires de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année pour laquelle elles ont été mises en recouvrement. Les produits sont déterminés sur la base du budget annuel de l'ONU et du budget biennal de l'OMC. Si l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre doit mettre en recouvrement le montant le plus bas.

59. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, puis comptabilisées en produits.

60. Les montants totaux se rapportant à des accords de contribution volontaire, des annonces de contributions et d'autres promesses de dons pluriannuels et non assortis de conditions sont constatés en produits au moment où l'accord devient contraignant, sauf en ce qui concerne le Programme des administrateurs auxiliaires. Dans le cas de

ce dernier, les produits relatifs aux contributions annoncées ou reçues qui concernent les contrats des administrateurs auxiliaires pour les années à venir sont inscrits en produits constatés d'avance.

61. Le Centre bénéficie d'une subvention de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, dont le montant, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux, est comptabilisé pour chaque année financière couverte par la période de location. La valeur de marché est évaluée sur la base des données relatives à la Suisse publiées sur un site immobilier indépendant.

62. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le Centre et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Le Centre a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services ; il signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur dépasse le seuil de 5 000 dollars.

63. Les dépenses d'appui aux programmes sont imputées aux fonds extrabudgétaires au titre du recouvrement des coûts indirects et équivalentes à un pourcentage des coûts directs ; il s'agit par-là d'éviter que les coûts additionnels engagés à l'appui des activités financées par des contributions extrabudgétaires ne soient imputés sur les contributions du Centre. Elles ne sont pas prises en compte pour l'établissement des états financiers. Les charges convenues avec le donateur sont comprises dans les contributions volontaires.

#### **Produits d'opérations avec contrepartie directe**

64. Les produits de la vente de publications sont comptabilisés à la réception par le client. Les produits provenant de droits de licence sont comptabilisés sur la durée de la licence. Les produits provenant de services fournis à des gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés à mesure qu'ils sont exécutés conformément aux accords conclus.

#### **Produits des placements**

65. Les produits des placements comprennent la part revenant au Centre des produits nets du fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU, qui investit les fonds de manière centralisée pour le compte du Centre, ainsi que d'autres intérêts créditeurs. Le montant net des produits des fonds de gestion centralisée des liquidités s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits est réparti au prorata entre tous les participants aux fonds, en fonction de leurs soldes moyens quotidiens. Les produits des fonds sont également tributaires des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

#### **Charges**

66. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de

consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement. Les subventions aux utilisateurs finaux jusqu'à concurrence de 30 000 dollars sont considérées comme des transferts et une charge est constatée lorsque le Centre a une obligation contraignante de payer.

### **Information sectorielle**

67. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources. Organisme commun de l'OMC et de l'ONU, le Centre s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Son action consiste à aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à accéder aux marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à accroître les revenus et à créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes, les jeunes et les collectivités démunies. Le Centre relève donc d'un seul secteur opérationnel au regard des normes IPSAS.

### **Partenariat**

68. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Les parties sont liées par un accord contraignant qui confère à deux parties ou plus le contrôle conjoint de l'entreprise. Aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats), les partenariats peuvent être classés comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants (qu'ils soient ou non détenteurs du contrôle conjoint de l'entreprise) doivent comptabiliser leur part des actifs, passifs, produits et charges conformément aux normes IPSAS applicables à ces éléments ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci, et l'entité doit comptabiliser sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'entité dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'entité rend compte dans l'état de la performance financière de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par le partenariat. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

### **Information concernant les parties liées**

69. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur lui dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les opérations effectuées avec ces parties, sauf s'il s'agit d'opérations pouvant s'inscrire dans des relations courantes et relevant de conditions de concurrence normale. Il fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

### **Réserves de fonctionnement**

70. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires

et pour combler les déficits de ces fonds, compte étant tenu des risques financiers et des besoins liés aux opérations des fonds d'affectation spéciale du Centre. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % du montant estimé des produits à percevoir au titre du remboursement des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/286](#). Ces deux réserves figurent dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net, dans une rubrique distincte.

#### Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	21 792	17 780
Trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs	10	12
<b>Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)</b>	<b>21 802</b>	<b>17 792</b>

71. La trésorerie requise pour décaissement immédiat est conservée dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Les bureaux principaux et extérieurs conservent des éléments de trésorerie pour satisfaire leurs besoins financiers immédiats. La proportion de la trésorerie et des placements tient aux décisions d'investissement prises par la Trésorerie de l'ONU. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

#### Note 5 Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à court terme)	83 707	120 388
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à long terme)	40 894	22 532
<b>Total (actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat)</b>	<b>124 601</b>	<b>142 920</b>
<b>Trésorerie et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 4)	21 792	17 780
<b>Part des actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités revenant au Centre du commerce international</b>	<b>146 393</b>	<b>160 700</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 4)	10	12
Créances (note 6)	168 794	219 358
<b>Total (trésorerie et créances)</b>	<b>168 804</b>	<b>219 370</b>
<b>Total des actifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>315 197</b>	<b>380 070</b>

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Passifs financiers</b>		
<b>Coût amorti</b>		
Dettes et charges à payer (note 10)	11 252	(10 796)
<b>Total des passifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>11 252</b>	<b>(10 796)</b>

71. La réduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des investissements à court et long terme découle de la diminution du nombre d'accords signés. En 2022, les nouveaux accords pluriannuels relatifs aux contributions volontaires se sont élevés à 58,714 millions de dollars (contre 94,332 millions de dollars en 2021). Bien que nombre de ces accords étaient pluriannuels, les versements initiaux qu'ils prévoient ont été moins élevés que ceux reçus en 2021. La baisse correspondante du montant retenu pour les charges afférentes aux projets futurs n'aura pas d'incidence sur les produits opérationnels des exercices à venir, étant donné que le portefeuille des contributions volontaires devrait augmenter en 2023.

72. Outre la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements qu'il détient directement, le Centre participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui est administré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend les comptes bancaires actifs dans un certain nombre de monnaies, les équivalents de trésorerie et les placements en dollars des États-Unis.

71. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

72. Au 31 décembre 2022, le Centre du commerce international participait au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui détenait un actif total de 11 873,8 millions de dollars (contre 11 799,7 millions de dollars en 2021), dont un montant de 146,4 millions dû au Centre (contre 160,7 millions de dollars en 2021), comprenant des investissements à court et à long terme de 124,6 millions de dollars (142,9 millions de dollars en 2021) et un montant de 21,8 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie (17,8 millions de dollars en 2021). La part des produits revenant au Centre était de 0,620 million de dollars (contre (0,019) millions de dollars en 2021) (voir note 15).

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités  
au 31 décembre : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements à court terme	6 789 427	8 839 722
Placements à long terme	3 316 889	1 654 439
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>10 106 316</b>	<b>10 494 161</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 707 288	1 294 660

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits des placements à recevoir	60 265	10 903
<b>Total (prêts et créances)</b>	<b>1 767 553</b>	<b>1 305 563</b>
<b>Total des actifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>11 873 869</b>	<b>11 799 724</b>
<b>Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)</b>		
Montant dû au Centre	146 393	160 700
Montant dû aux autres participants	11 727 476	11 639 024
<b>Total du passif</b>	<b>11 873 869</b>	<b>11 799 724</b>
<b>Actif net</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

### Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits des placements	178 646	46 322
Plus-values/(moins-values) latentes	(137 034)	(37 495)
<b>Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>41 612</b>	<b>8 827</b>
Gains/(pertes) de change	(7 670)	(1 626)
Frais bancaires	(772)	(1 805)
<b>Gains/(pertes) d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>(8 442)</b>	<b>(3 431)</b>
<b>Produits du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>33 170</b>	<b>5 396</b>

### Gestion du risque financier

73. Les activités du Centre l'exposent à différents types de risque financier, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

71. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

72. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

### Gestion du risque financier : risque de crédit

73. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde. Les créances du Centre ne sont pas adossées à des garanties.

71. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent notamment comprendre des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des États, d'échéance inférieure ou égale à cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit ni dans les produits dérivés, par exemple les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ni dans les actions.

72. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la notation du crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour tel ou tel émetteur. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

73. Les notations utilisées pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités sont celles données par les principales agences de notation : S&P Global, Moody's et Fitch pour les obligations, les certificats de dépôt et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Les notations à la fin de l'année sont indiquées dans le tableau ci-après.

### Ventilation des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre, par notation du crédit

(Pourcentage établi sur la base de la valeur comptable)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>									
<i>Notations au 31 décembre 2022</i>					<i>Notations au 31 décembre 2021</i>				
<b>Obligations (notation à long terme)</b>					<b>Obligations (notation à long terme)</b>				
S&P	<i>AAA/AAAu</i>	<i>AA+u/AA+/AA</i>	<i>s.o.</i>		S&P	<i>AAA/AAAu</i>	<i>AA+u/AA+/AA</i>	<i>A-1/A-I+</i>	<i>s.o.</i>
Global	33,8	65,9	0,3		Global	47,8	48,1	0,4	3,7
			<i>s.o./</i>						<i>s.o./</i>
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non noté</i>		<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>		<i>Non noté</i>
Fitch	61,9	22,5	0,2	15,4	Fitch	61,3	15,7		23,0
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>s.o.</i>			<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	<i>s.o.</i>
Moody's	66,7	30,9		2,4	Moody's	61,1	34,9	0,4	3,6
<b>Effets de commerce/certificats de dépôt (notation à court terme)</b>					<b>Effets de commerce/certificats de dépôt (notation à court terme)</b>				
S&P	<i>A-1+/A-1</i>				S&P	<i>A-1+/A-1</i>			
Global	100,0				Global	100,0			
	<i>F1+/F1</i>		<i>Non noté</i>			<i>F1+/F1</i>			<i>Non noté</i>
Fitch	97,7			2,3	Fitch	96,7			3,3

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>			
<i>Notations au 31 décembre 2022</i>		<i>Notations au 31 décembre 2021</i>	
<i>P-1/P2</i>		<i>P-1/P2</i>	
Moody's	100,0	Moody's	100,0
<b>Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)</b>		<b>Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)</b>	
	<i>aa/aa-</i>		<i>a+/a/a-</i>
Fitch	35,9	Fitch	64,1
			<i>aa/aa-</i>
			<i>a+/a/a-</i>
Fitch		Fitch	34,1
			65,9

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

71. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notations et, étant donné que les investissements ne portent que sur des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

#### *Autres risques de crédit*

71. Les contributions volontaires provenant des États membres des deux organisations de tutelle du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minime étant donné que la plupart des donateurs sont des entités souveraines. Aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée en 2022 (il en était de même en 2021).

#### **Gestion du risque financier : risque de liquidité**

72. Le risque de liquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

71. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds est exposé à un risque de liquidité, car les participants peuvent opérer des retraits dans des délais très courts. Il conserve par conséquent des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements au moment où ceux-ci arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque de liquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

#### **Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt**

72. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, la valeur d'un titre à taux fixe diminue à mesure que le taux d'intérêt augmente, et inversement. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé.

71. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt, le fonds

administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, ne dépassant pas trois ans (comme en 2021). La durée moyenne des titres était de 0,77 année (contre 0,49 année en 2021), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

72. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. On voit dans le tableau l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

### Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2022

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b>									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	168,98	126,73	84,48	42,24	0	(42,23)	(84,46)	(126,69)	(168,91)

### Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2021

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
<b>Augmentation/ (diminution) de la juste valeur</b>									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	113,63	85,22	56,81	28,40	-	(28,40)	(56,80)	(85,19)	(113,58)

#### Autres risques de marché : risque de prix

71. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à des risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

#### Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

72. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

71. Les différents niveaux sont définis comme suit :

a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;

b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré ;

c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non observables).

72. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

71. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

72. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture, les justes valeurs des actifs détenus dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Il n'y avait ni actif ni passif financier classé au niveau 3 et comptabilisé à la juste valeur, et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

### Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>						
Obligations émises par des entreprises	65 200	–	65 200	29 997	–	29 997
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	1 974 662	–	1 974 662	1 595 405	–	1 595 405
Obligations émises par des institutions supranationales	789 587	–	789 587	812 539	–	812 539
Bons du Trésor américain	1 348 056	–	1 348 056	197 390	–	197 390
Obligations souveraines (hors États-Unis)	96 713	–	96 713	90 163	–	90 163
Fonds principal : effets de commerce	–	1 747 461	1 747 461	–	3 033 880	3 033 880
Fonds principal : certificats de dépôt	–	2 654 637	2 654 637	–	2 824 787	2 824 787
Fonds principal : dépôts à terme	–	1 430 000	1 430 000	–	1 910 000	1 910 000
<b>Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)</b>	<b>4 274 218</b>	<b>5 832 098</b>	<b>10 106 316</b>	<b>2 725 494</b>	<b>7 768 667</b>	<b>10 494 161</b>

### Gestion du risque financier : risque de change

71. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale, ce qui l'expose au risque de change, principalement par rapport au franc suisse. Il doit gérer ce risque en veillant à ce que l'ONU et l'OMC lui versent leurs contributions en francs suisses, c'est-à-dire la monnaie dont il se sert pour financer ses besoins opérationnels au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change auquel il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par anticipation et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont comptabilisés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Pour atténuer le risque de change lié à des projets de coopération technique, le Centre prévoit dans les accords passés avec les donateurs des clauses selon lesquelles il n'assumera aucune charge financière supérieure aux sommes versées par les donateurs calculées dans sa monnaie de fonctionnement.

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	144 991	198	1 066	–	–	138	146 393
Contributions volontaires à recevoir	78 602	9 553	51 287	11 672	15 210	2 470	168 794
Créances diverses	177	–	–	–	–	–	177
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>223 770</b>	<b>9 751</b>	<b>52 353</b>	<b>11 672</b>	<b>15 210</b>	<b>2 608</b>	<b>315 364</b>

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	159 197	211	786	62	–	444	160 700
Contributions volontaires à recevoir	108 086	9 223	82 186	15 719	1 319	2 826	219 358
Créances diverses	126	–	–	–	–	–	126
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>267 409</b>	<b>9 434</b>	<b>82 972</b>	<b>15 781</b>	<b>1 319</b>	<b>3 270</b>	<b>380 184</b>

71. Si, au 31 décembre 2022, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport aux autres monnaies dans lesquelles le Centre détenait des liquidités dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, des contributions volontaires à recevoir et des créances diverses, le résultat net pour l'année, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait été supérieur ou inférieur de 9,159 millions de dollars (2021 : 11,278 millions de dollars), principalement du fait des écarts de change résultant de la conversion de créances libellées en euros, en francs suisses et dans d'autres devises. L'actif net aurait évolué à la hausse ou à la baisse dans les mêmes proportions.

**Note 6**  
**Créances**

72. Les contributions volontaires courantes à recevoir correspondent aux contributions confirmées qui doivent être versées dans les 12 mois à compter de la date de clôture, alors que les contributions volontaires non courantes à recevoir sont celles qui doivent être versées plus de 12 mois après cette date.

71. Le montant des contributions volontaires courantes et non courantes à recevoir a diminué en raison d'un règlement reçu en 2022 et d'une réduction du nombre de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année. Les accords de contribution volontaire et d'allocations (assortis ou non de conditions) signés avec des donateurs se sont élevés à 58,714 millions de dollars en 2022 (2021 : 94,332 millions de dollars).

72. Le montant des contributions volontaires non courantes à recevoir, qui s'élevait à 57,889 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 102,219 millions de dollars en 2021), correspond à la valeur actualisée des créances qui seront reçues dans les années à venir.

**Contributions volontaires à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Contributions courantes	110 905	117 139
Contributions non courantes	57 889	102 219
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>168 794</b>	<b>219 358</b>

71. Le montant des créances diverses à recevoir au 31 décembre 2022 est lié à un prêt de personnel interinstitutions, qui a augmenté en 2022 pour refléter l'intégralité des sommes à recevoir à la date de clôture.

**Créances diverses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Créances liées à un prêt de personnel interinstitutions	177	126
<b>Total des créances diverses</b>	<b>177</b>	<b>126</b>

71. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 4 690 dollars correspondant à des créances irrécouvrables liées à des avances au titre des voyages et à des dettes n'ayant pas fait précédemment l'objet d'une dépréciation a été comptabilisé en pertes en 2022.

**Note 7**  
**Autres éléments d'actif**

71. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des subventions accordées par le Centre dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont honorées. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la

part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif. Aucune avance de ce type n'a été passée en charges en 2022. L'augmentation des avances versées aux partenaires d'exécution s'explique par la décentralisation de l'exécution des projets en faveur des homologues locaux.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances aux partenaires d'exécution	11 349	7 294
Avances au Programme des Nations Unies pour le développement	12	181
Avances aux fournisseurs	393	334
Avances au personnel	952	932
Sommes à recouvrer auprès du personnel	2	23
Autres	122	64
<b>Total partiel (autres éléments d'actif courants)</b>	<b>12 830</b>	<b>8 828</b>
<b>Dépréciation des créances douteuses</b>	<b>(15)</b>	<b>(15)</b>
<b>Total (autres éléments d'actif)</b>	<b>12 815</b>	<b>8 813</b>

### Dépréciation des créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(15)	(15)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(15)</b>	<b>(15)</b>

## Note 8

### Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>475</b>	<b>822</b>	<b>317</b>	<b>398</b>	<b>1 054</b>	<b>3 066</b>
Entrées	51	65	99	–	–	215
Sorties	(31)	(42)	–	–	–	(73)
<b>Coût au 31 décembre 2022</b>	<b>495</b>	<b>845</b>	<b>416</b>	<b>398</b>	<b>1 054</b>	<b>3 208</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>273</b>	<b>605</b>	<b>235</b>	<b>293</b>	<b>1 054</b>	<b>2 459</b>
Amortissement	73	95	21	28	–	217

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
Sorties	(25)	(16)	–	–	–	(41)
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2022</b>	<b>321</b>	<b>684</b>	<b>256</b>	<b>321</b>	<b>1 054</b>	<b>2 635</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2022	202	218	82	105	–	607
<b>31 décembre 2022</b>	<b>174</b>	<b>161</b>	<b>160</b>	<b>77</b>	<b>–</b>	<b>573</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>442</b>	<b>820</b>	<b>300</b>	<b>385</b>	<b>1 054</b>	<b>3 001</b>
Entrées	33	147	24	24	–	228
Sorties	–	(145)	(7)	(11)	–	(163)
<b>Coût au 31 décembre 2021</b>	<b>475</b>	<b>822</b>	<b>317</b>	<b>398</b>	<b>1 054</b>	<b>3 066</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>203</b>	<b>634</b>	<b>233</b>	<b>279</b>	<b>1 054</b>	<b>2 403</b>
Amortissement	70	116	8	25	–	219
Sorties	–	(145)	(7)	(11)	–	(163)
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2021</b>	<b>273</b>	<b>605</b>	<b>235</b>	<b>293</b>	<b>1 054</b>	<b>2 459</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2021	239	186	67	106	–	598
<b>31 décembre 2021</b>	<b>202</b>	<b>218</b>	<b>82</b>	<b>105</b>	<b>–</b>	<b>607</b>

71. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Centre procède chaque année à un examen de la valeur résiduelle des actifs entièrement amortis encore en service, ainsi qu'à un test de dépréciation. Les tests réalisés au 31 décembre 2022 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériel ni mis en évidence la nécessité de comptabiliser une valeur résiduelle. Toutefois, des actifs frappés d'obsolescence ont été comptabilisés en pertes au cours de l'année pour un montant total de 0,073 million de dollars (contre 0,163 million de dollars en 2021).

**Note 9**  
**Immobilisations incorporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>6 251</b>	<b>840</b>	<b>7 091</b>
Entrées	–	113	113
Transferts	883	(883)	–
<b>Coût total au 31 décembre 2022</b>	<b>7 134</b>	<b>70</b>	<b>7 204</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>4 079</b>	<b>–</b>	<b>4 079</b>
Amortissement	816	–	816
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2022</b>	<b>4 895</b>	<b>–</b>	<b>4 895</b>
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>2 172</b>	<b>840</b>	<b>3 012</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>2 239</b>	<b>70</b>	<b>2 309</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>6 119</b>	<b>400</b>	<b>6 519</b>
Entrées	–	572	572
Transferts	132	(132)	–
<b>Coût total au 31 décembre 2021</b>	<b>6 251</b>	<b>840</b>	<b>7 091</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>3 212</b>	<b>–</b>	<b>3 212</b>
Amortissement	867	–	867
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2021</b>	<b>4 079</b>	<b>–</b>	<b>4 079</b>
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>2 907</b>	<b>400</b>	<b>3 307</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2021</b>	<b>2 172</b>	<b>840</b>	<b>3 012</b>

105. Les immobilisations incorporelles du Centre consistent en une série d'outils en ligne et de bases de données grâce auxquels ses bénéficiaires peuvent rendre le commerce mondial plus transparent et faciliter l'accès à de nouveaux marchés. Le montant total des dépenses de recherche-développement en 2022 s'est élevé à 0,693 million de dollars : un montant de 0,580 million de dollars a été comptabilisé en charges en 2022, et un montant de 0,113 million de dollars a été comptabilisé comme

actifs en cours de développement. Deux projets de développement en interne lancés en 2020 ont été achevés au cours de l'année. Par ailleurs, un projet de logiciel développé en interne a été lancé pendant l'année, pour une valeur de 0,070 million de dollars. Il se poursuivra en 2023 et est considéré comme un logiciel en cours de développement. Au 31 décembre 2022, le Centre avait 18 immobilisations incorporelles. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations, qui s'élèvent au total à 2,309 millions de dollars, n'étaient pas suffisamment significatives individuellement pour qu'il en soit fait état dans les notes relatives aux états financiers du Centre.

**Note 10****Dettes et charges à payer**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Montants dus à des donateurs	3 762	3 951
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 473	4 947
Charges à payer au titre de biens et services	2 017	1 898
<b>Total des dettes et autres charges à payer</b>	<b>11 252</b>	<b>10 796</b>

106. Les sommes dues à des donateurs sont constituées du solde non dépensé des contributions au titre des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation, des intérêts créditeurs des contributions non assorties de conditions qui doivent être versés aux donateurs, et des soldes dus à l'ONU et à l'OMC au titre de paiements excédentaires ou d'économies concernant les contributions statutaires. La baisse s'explique par la clôture de projets en 2022, qui s'est traduite par des soldes non utilisés remboursés aux donateurs.

107. Les dettes fournisseurs et les autres dettes correspondent principalement à des sommes dues à des fournisseurs privés et à des consultants. La hausse s'explique principalement par le calendrier de réception des factures pour les biens livrés et les services fournis.

**Note 11****Passifs au titre d'accords conditionnels**

108. Le Centre inscrit au passif les contributions financières volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de les rembourser si elles n'ont pas été utilisées de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

109. Les passifs courants et non courants liés aux accords conditionnels s'élèvent à 172,298 millions de dollars (contre 238,413 millions de dollars en 2021) et se composent principalement de tels dispositifs conclus avec l'Union européenne et d'autres donateurs. Le montant des passifs liés aux accords conditionnels a diminué en raison de la baisse du nombre de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année (2022 : 8,323 millions de dollars ; 2021 : 36,943 millions de dollars), tandis que le montant des produits comptabilisés au cours de l'année a augmenté (2022 : 66,119 millions de dollars ; 2021 : 59,116 millions de dollars). La diminution

est également attribuable à la réévaluation des passifs en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre.

### Autres éléments de passif

110. Le Centre inscrit au passif tout montant reçu à titre de contribution volontaire antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ainsi que les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Fonds reçus par anticipation et produits comptabilisés d'avance</b>		
Passifs courants	1 302	602
Passifs non courants	—	—
<b>Total des fonds reçus par anticipation et des produits comptabilisés d'avance</b>	<b>1 302</b>	<b>602</b>

### Note 12

#### Avantages du personnel

111. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Les évaluations actuarielles sont réalisées habituellement tous les deux ans.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Passifs courants</b>		
Traitements, indemnités et autres prestations	1 211	1 258
Jours de congé accumulés	528	603
Congé dans les foyers	923	851
Prime de rapatriement	797	952
Assurance maladie après la cessation de service	2 464	2 294
<b>Total partiel des passifs courants</b>	<b>5 923</b>	<b>5 958</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Jours de congé accumulés	5 294	6 275
Prime de rapatriement	7 369	9 173
Assurance maladie après la cessation de service	135 579	164 783
<b>Total partiel des passifs non courants</b>	<b>148 242</b>	<b>180 231</b>
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>154 165</b>	<b>186 189</b>

112. La méthode utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers.* Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la deuxième année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. Le passif comptabilisé représente la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires, mais non encore utilisés à la date de clôture. Les passifs au titre des congés dans les foyers sont considérés comme un avantage à court terme et comptabilisés sur la base de leur valeur non actualisée ;

b) *Jours de congé accumulés.* Les autres avantages à long terme comprennent les jours de congé accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Les passifs au titre des congés annuels accumulés correspondent à 1/261<sup>e</sup> du traitement net majoré de l'indemnité de poste pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 1/261<sup>e</sup> du traitement net pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. La part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les jours restants sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

c) *Prestations liées au rapatriement.* Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit à une prime au moment de la cessation de service, calculée sur la base du nombre d'années de service hors de leur pays, le minimum étant d'une année. Cette prime est calculée sur la base du traitement net pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et sur la base de la rémunération considérée aux fins de la pension minorée de la contribution du personnel pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En outre, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants à charge. La part des prestations liées au rapatriement qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle. À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins cinq ans dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité ;

d) *Assurance maladie après la cessation de service.* Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation de service s'ils peuvent faire état d'au moins 5 années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et de 10 années de service pour les fonctionnaires embauchés après cette date, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de 5 ans mais de moins de 10 ans de cotisations ont droit à une couverture

non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation, puis subventionnée par la suite. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total. Le régime d'assurance maladie après la cessation de service est financé selon la méthode de financement par répartition, c'est-à-dire que les prestations sont couvertes au fur et à mesure qu'elles sont fournies aux retraités. L'augmentation des coûts tient notamment à l'évolution démographique, à l'allongement de l'espérance de vie et à la hausse du coût des soins de santé. Pour remédier à l'augmentation des coûts de l'assurance maladie, l'Organisation a adopté diverses initiatives de maîtrise des coûts au fil des ans, tout en veillant à ce que les participants continuent de bénéficier d'une assurance permettant de répondre à leurs besoins en matière de santé. Les coûts de l'assurance maladie sont maîtrisés par la manière dont les régimes d'assurance sont structurés et par l'examen régulier des conditions et prestations offertes par ceux-ci. Afin de gérer les risques inhérents au financement, l'Organisation des Nations Unies réalise périodiquement une étude de financement concernant le régime d'assurance maladie après la cessation de service, l'objectif étant d'analyser et d'examiner des moyens d'améliorer l'efficacité ainsi que de maîtriser les coûts et les engagements mis à sa charge au titre de l'assurance maladie ;

e) L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires recrutés par l'Organisation des Nations Unies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Cette modification a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et elle a une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.

113. Les résultats actuariels au 31 décembre 2022 sont fondés sur l'utilisation des données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2021. Les hypothèses financières sur lesquelles repose l'évaluation actuarielle (notamment les taux d'actualisation et les évolutions des coûts des soins de santé) ont été actualisées depuis l'évaluation réalisée en 2021 afin de déterminer le montant estimatif, à la date de clôture, des engagements du Centre au titre des prestations définies. Les hypothèses ayant trait à la démographie et à l'augmentation des traitements et les toutes les autres hypothèses sont restées inchangées par rapport à celles utilisées pour l'évaluation précédente arrêtée au 31 décembre 2021. Pour 2022, le montant brut de l'engagement au titre de l'ensemble des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi calculé par l'actuaire s'élève à 220,147 millions de dollars (266,522 millions de dollars en 2021) ; déduction faite des cotisations à la charge des participants, soit 68,116 millions de dollars (82,442 millions de dollars en 2021), le montant net de l'engagement du Centre s'établit à 152,031 millions de dollars (184,080 millions de dollars en 2021). Cette diminution de 32,049 millions de dollars résulte d'un gain actuariel net de 38,165 millions de dollars (contre un gain actuariel de 0,550 million de dollars en 2021) comptabilisée directement en actif net, et d'un montant de 6,116 millions de dollars (6,005 millions en 2021) au titre des coûts des services rendus au cours de la période et des intérêts nets des prestations, comptabilisés en frais de personnel.

**Variation des engagements au titre des avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
<b>Montant des engagements au 31 décembre 2021</b>	<b>167 077</b>	<b>10 125</b>	<b>6 878</b>	<b>184 080</b>
Coût des services rendus au cours de la période	7 922	597	766	9 285
Coût financier	268	271	189	728
Prestations versées (déduction faite des cotisations des participants)	(2 298)	(979)	(620)	(3 897)
Pertes/(gains) sur engagements dus à l'incidence des hypothèses financières	(34 926)	(1 848)	(1 391)	(38 165)
<i>Variation du taux d'actualisation</i>	<i>(55 003)</i>	<i>(1 848)</i>	<i>(1 391)</i>	<i>(58 242)</i>
<i>Évolution des taux tendanciels de variation des frais médicaux</i>	<i>20 077</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>20 077</i>
<b>Montant des engagements au 31 décembre 2022</b>	<b>138 043</b>	<b>8 166</b>	<b>5 822</b>	<b>152 031</b>

114. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs aux engagements au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont comptabilisés en frais de personnel. Les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement en actif net.

115. L'écart actuariel total comptabilisé directement en actif net, qui figure dans l'état des variations de l'actif net de 2022 et 2021, est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Gain/(perte) en 2022	34 926	1 848	1 391	38 165
Gain/(perte) en 2021	3 156	(1 213)	(1 393)	550

**Évaluation actuarielle : hypothèses**

116. Chaque année, le Centre examine et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront employées par les actuaires pour évaluer le montant des charges et des primes afférentes aux régimes d'assurance maladie après la cessation de service, qui sont détaillées ci-après :

<i>Hypothèse</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2022)	2,04	5,14	5,16
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2021)	0,16	2,81	2,87
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2022)	–	Taux reporté	–
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2021)	–	2,50	–
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2022)	4,25 s'approchant de 2,55 dans 6 ans	–	–
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2021)	3,44 s'approchant de 2,25 dans 7 ans	–	–
Taux d'augmentation des traitements	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les administrateurs et les agents des services généraux		
Durée estimée des engagements	21 ans au 31 décembre 2022		

117. Pour les évaluations actuarielles de 2022, Aon Hewitt a élaboré les courbes des rendements utilisées pour le calcul des taux d'actualisation applicables au dollar des États-Unis et au franc suisse. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles utilisées dans tout le système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

118. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations. Les hypothèses concernant le coût des prestations par personne à l'âge de 65 ans sont présentées dans le tableau ci-après.

### Coût des prestations par personne

(En dollars des États-Unis)

<i>Régime</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
<b>Régimes proposés aux États-Unis</b>		
Aetna/HIP/HMO – hors Medicare	16 341	15 344
Aetna/HIP/HMO – Medicare	11 351	10 658
Blue Cross – hors Medicare	12 990	12 197
Blue Cross – Medicare	11 107	10 429
Cigna Dental	1 087	1 020

Régime	2022	2021
<b>Régimes proposés hors États-Unis</b>		
UNSMIS	7 155	6 863
Cigna WWP/FMIP/SMIP/GKK	3 808	3 620
MIP	2 140	2 034

*Abbreviations* : FMIP = full medical insurance plan (régime d'assurance médicale complet) ; GKK = Wiener Gebietskrankenkasse ; HIP = régime Health Insurance Plan of New York ; HMO = health maintenance organization (réseau de soins coordonné) ; MIP = medical insurance plan (régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement) ; SMIP = supplemental medical insurance plan (régime d'assurance médicale complémentaire des fonctionnaires recrutés localement) ; UNSMIS = Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies ; WWP = worldwide plan (plan mondial).

119. L'hypothèse retenue pour le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. L'hypothèse élaborée par Aon Hewitt quant à l'évolution en francs suisses de ces coûts a été utilisée pour l'évaluation de 2022.

120. Pour l'évaluation au 31 décembre 2022 des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, Aon Hewitt a retenu un taux d'inflation des frais de voyage fondé sur les projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

121. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1,0 jour de la quatrième à la huitième année, et de 0,1 jour par la suite, à concurrence de 60 jours pour les fonctionnaires et de 18 jours pour le personnel temporaire.

122. Les hypothèses relatives au taux de mortalité avant la retraite, à la liquidation des droits et aux départs à la retraite sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Conformément aux recommandations du Groupe de travail des normes comptables, on a utilisé la table de mortalité pondérée par personne fournie par Buck, une société de conseil spécialisée dans les retraites et les avantages du personnel, pour calculer les hypothèses relatives à la mortalité après la retraite utilisées dans les évaluations de décembre 2021 et de 2022.

### Taux de mortalité et d'invalidité avant la retraite

Âge	Taux de mortalité		Taux d'invalidité			
	Ensemble du personnel		Agents des services généraux		Administrateurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
20	0,00062	0,00034	0,00015	0,00030	0,00006	0,00022
25	0,00062	0,00034	0,00015	0,00030	0,00006	0,00022
30	0,00062	0,00041	0,00030	0,00030	0,00014	0,00022
35	0,00076	0,00050	0,00023	0,00050	0,00027	0,00022
40	0,00108	0,00059	0,00060	0,00060	0,00021	0,00033
45	0,00154	0,00074	0,00082	0,00080	0,00034	0,00044
50	0,00212	0,00087	0,00173	0,00130	0,00074	0,00066
55	0,00275	0,00103	0,00277	0,00250	0,00101	0,00132

Âge	Taux de mortalité		Taux d'invalidité			
	Ensemble du personnel		Agents des services généraux		Administrateurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
60	0,00327	0,00122	0,00218	0,00380	0,00135	0,00209
61	0,00350	0,00143	0,00218	0,00420	0,00141	0,00231
62	0,00378	0,00166	0,00218	0,00460	0,00149	0,00253
63	0,00410	0,00194	0,00218	0,00500	0,00168	0,00275
64	0,00450	0,00226	0,00218	0,00550	0,00183	0,00297
65	0,00495	0,00263	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000

### Taux de mortalité et d'invalidité après la retraite

Âge	Taux de mortalité		Taux d'invalidité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
20	0,00062	0,00035	0,00062	0,00035
25	0,00062	0,00035	0,00062	0,00041
30	0,00062	0,00041	0,00077	0,00050
35	0,00077	0,00050	0,00108	0,00060
40	0,00108	0,00060	0,00156	0,00074
45	0,00156	0,00074	0,00238	0,00084
50	0,00292	0,00100	0,00342	0,00093
55	0,00517	0,00148	0,00409	0,00147
60	0,00582	0,00210	0,00557	0,00290
65	0,00738	0,00327	0,00913	0,00561
70	0,01113	0,00570	0,01799	0,01091
75	0,01987	0,01084	0,03519	0,02080
80	0,03601	0,02081	0,06310	0,03837
85	0,06215	0,03860	0,10357	0,06885
90	0,10068	0,06884	0,16014	0,12325
95	0,15558	0,12021	0,23720	0,22005
100	0,23033	0,20496	0,34806	0,34349
105	0,34299	0,33151	0,61226	0,57673
110	0,61226	0,57673	1,00000	1,00000
115	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

### Analyse de sensibilité

123. Les principales hypothèses financières retenues pour l'évaluation des engagements au titre des prestations définies sont le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir et la courbe d'actualisation, qui est déterminée à partir d'obligations émises par des entreprises. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation tendancielle des coûts de soins de santé et des taux d'actualisation, les principales autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées dans le cadre du régime à l'avenir, demeurant

constantes. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier de 0,5 point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2022	<i>Augmentation</i>		<i>Diminution</i>	
<b>Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé</b>				
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	14,61	20 173	(12,36)	(17 061)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	1,46	2 009	(1,19)	(1 643)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2021	<i>Augmentation</i>		<i>Diminution</i>	
<b>Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé</b>				
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	12,34	20 615	(10,48)	(17 515)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	1,18	1 964	(0,96)	(1 600)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2022	<i>Augmentation</i>		<i>Diminution</i>	
<b>Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation</b>				
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)		(13 219)		14 694
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prime de rapatriement)		(345)		362
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congés annuels)		(263)		277

(En milliers de dollars des États-Unis)

2021	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>
<b>Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation</b>		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	(18 140)	21 684
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prime de rapatriement)	(430)	465
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congés annuels)	(316)	343

124. L'analyse de sensibilité au coût des prestations pour l'âge de 65 ans est présentée ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Scénario</i>	<i>Engagements au titre des prestations définies liées à l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2022</i>	<i>Incidence</i>
Central	138 043	–
Hausse de 1 point de pourcentage	139 423	1 380
Hausse de 1 point de pourcentage	136 663	(1 380)

125. L'analyse de sensibilité aux évolutions de l'espérance de vie est résumée ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Scénario</i>	<i>Engagements au titre des prestations définies liées à l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2022</i>	<i>Incidence</i>
Central	138 043	–
Augmentation de 1 an	146 281	8 238
Diminution de 1 an	130 120	(7 923)

*Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies*

126. Selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont considérés comme relevant de régimes non capitalisés ; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ces régimes, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisée comme un passif du Centre.

**Valeur actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies  
au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>		<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>		<i>Ressources extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Assurance maladie après la cessation de service</b>	<b>94 847</b>	<b>117 605</b>	<b>9 875</b>	<b>11 595</b>	<b>33 321</b>	<b>37 877</b>	<b>138 043</b>	<b>167 077</b>
Passifs courants	1 726	1 593	181	169	557	532	2 464	2 294
Passifs non courants	93 121	116 012	9 694	11 426	32 764	37 345	135 579	164 783
<b>Prime de rapatriement</b>	<b>3 902</b>	<b>5 055</b>	<b>529</b>	<b>628</b>	<b>3 735</b>	<b>4 442</b>	<b>8 166</b>	<b>10 125</b>
Passifs courants	471	648	53	34	273	270	797	952
Passifs non courants	3 431	4 407	476	594	3 462	4 172	7 369	9 173
<b>Jours de congé accumulés</b>	<b>2 822</b>	<b>3 628</b>	<b>456</b>	<b>495</b>	<b>2 544</b>	<b>2 755</b>	<b>5 822</b>	<b>6 878</b>
Passifs courants	341	416	33	27	154	160	528	603
Passifs non courants	2 481	3 212	423	468	2 390	2 595	5 294	6 275
<b>Total</b>	<b>101 571</b>	<b>126 288</b>	<b>10 860</b>	<b>12 718</b>	<b>39 600</b>	<b>45 074</b>	<b>152 031</b>	<b>184 080</b>

**Valeur historique actualisée des engagements au titre des régimes à prestations  
définies au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021	2020	2019	2018
Assurance maladie après la cessation de service	138 043	167 077	164 795	155 948	78 117
Prestations liées au rapatriement	8 166	10 125	8 754	7 906	5 937
Congés annuels	5 822	6 878	5 076	4 640	3 860
<b>Total</b>	<b>152 031</b>	<b>184 080</b>	<b>178 625</b>	<b>168 494</b>	<b>87 914</b>

**Financement des engagements au titre des prestations définies (ressources  
extrabudgétaires)**

127. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Centre prélève une cotisation égale à 3 % du traitement brut, indemnité de poste comprise, sur tous les postes extrabudgétaires, pour couvrir ses engagements relatifs aux fonctionnaires occupant ce type de poste qui partent à la retraite. Cette cotisation a été portée à 6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

128. Le Centre prélève une cotisation égale à 8 % du traitement brut hors contributions du personnel pour tous les postes extrabudgétaires, notamment le fonds d'appui aux programmes, en vue de constituer une réserve pour couvrir ses engagements au titre de la prime de rapatriement.

129. Le tableau suivant résume l'état de financement des engagements à valeur actuarielle relatifs aux ressources extrabudgétaires au 31 décembre 2022.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant à imputer sur les ressources extrabudgétaires, y compris le fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Passif</i>	<i>Part provisionnée</i>	<i>Part non provisionnée</i>	<i>Financement des engagements (pourcentage)</i>
Assurance maladie après la cessation de service et frais de rapatriement	47 460	17 899	29 561	38
Congés annuels	3 000	–	3 000	–
<b>Total</b>	<b>50 460</b>	<b>17 899</b>	<b>32 561</b>	<b>35</b>

130. Les engagements au titre des régimes à prestations définies relatifs au budget ordinaire n'ont pas été financés. Le budget correspondant est fourni en fonction des demandes de remboursement des années précédentes.

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

131. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de la faire réaliser tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

132. Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

133. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse en date s'est achevée le 31 décembre 2021 et, aux fins de l'établissement des états financiers de 2022, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2021 s'appliquaient au 31 décembre 2022.

134. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a donné un taux de couverture des engagements de 117,0 % (contre 107,1 % en 2019). Lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en considération, le taux de couverture était de 158,2 % (contre 144,4 % en 2019).

135. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2021, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

136. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant

l'évaluation actuarielle (2019, 2020 et 2021) s'élevait à 8 505,27 millions de dollars, dont 0,31 % provenant du Centre.

137. En 2022, les cotisations versées à la Caisse par le Centre se sont élevées à environ 10,132 millions de dollars (contre 9,742 millions de dollars en 2021). En 2023, elles devraient être du même ordre qu'en 2022.

138. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

139. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

### Note 13 Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>212</b>	–
Dotation/(reprise de provision) de l'année en cours	(212)	212
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>–</b>	<b>212</b>

140. Une provision avait été constatée l'année précédente en raison d'actions en justice engagées devant les tribunaux des Nations Unies chargés d'examiner les plaintes déposées par d'anciens fonctionnaires. Par la suite, les affaires ont été classées et la provision a été reprise. Aucun nouveau montant n'a été provisionné en 2022.

### Note 14 Réserves de fonctionnement

141. Le tableau ci-après présente les variations des réserves de fonctionnement. La hausse de la réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale s'explique par l'augmentation des intérêts perçus sur les contributions des donateurs dans les cas où le Centre a été autorisé à garder les intérêts ou les soldes résiduels (2022 : 1,996 million de dollars ; 2021 : 0,647 millions de dollars).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>10 820</b>	<b>1 622</b>	<b>12 442</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	647	–	647
Ajustement de 20 %, conformément à l'instruction administrative <a href="#">ST/AI/286</a>	–	119	119
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2021</b>	<b>11 467</b>	<b>1 741</b>	<b>13 208</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	1 996	–	1 996
Ajustement de 20 %, conformément à l'instruction administrative <a href="#">ST/AI/286</a>	–	220	220
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2022</b>	<b>13 463</b>	<b>1 961</b>	<b>15 424</b>

## Note 15 Produits

### Contributions statutaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Organisation des Nations Unies	19 073	20 096
Organisation mondiale du commerce	19 073	20 096
<b>Total partiel</b>	<b>38 147</b>	<b>40 192</b>
Remboursements aux donateurs (excédent d'années antérieures et économies réalisées)	(263)	(109)
<b>Total des contributions statutaires (déduction faite des remboursements)</b>	<b>37 884</b>	<b>40 083</b>

142. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'ONU et l'OMC. Conformément à la résolution [2297 \(XXII\)](#) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1967, et à la décision des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en date du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution [59/276](#), le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

143. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire annuel pour l'ONU et d'un cycle budgétaire biennal pour l'OMC ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et de l'inflation, et comptabilisées en date du premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Elles sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés au

moment où leur versement est exigible. La baisse des contributions statutaires par rapport à l'année précédente est due au taux de change favorable du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse tout au long de 2022, le budget étant adopté en francs suisses alors que les contributions sont reçues mensuellement et converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

144. Si, dans sa résolution 77/267, l'Assemblée générale a décidé de mettre fin à la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies selon un cycle annuel, l'OMC conserve quant à elle un cycle budgétaire biennal. Le fait que l'ONU et l'OMC aient des cycles budgétaires différents a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Le Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de l'OMC procéderont à un examen conjoint de ces dispositions, qui seront mises à jour et présentées à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen en 2024.

### Contributions volontaires et autres transferts et allocations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contributions volontaires	112 746	109 433
Contributions en nature	2 991	3 013
Remboursement aux donateurs (contributions volontaires)	(149)	(763)
<b>Total partiel</b>	<b>115 588</b>	<b>111 683</b>
Autres transferts et allocations	1 784	4 062
Remboursement aux donateurs (autres transferts et allocations)	(162)	(14)
<b>Total partiel</b>	<b>1 622</b>	<b>4 048</b>
<b>Total des contributions volontaires et des autres transferts et allocations (déduction faite des remboursements)</b>	<b>117 210</b>	<b>115 731</b>

145. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont facturés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'ONU : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique, 12 % pour les activités des experts associés, et entre 7 % et 14 % pour les projets financés par la Commission européenne, le Cadre intégré renforcé, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » ou d'autres organismes des Nations Unies et les prêts non remboursables de personnels venus de sources extérieures au régime commun des Nations Unies, ou tout autre taux exceptionnel approuvé au préalable par le Contrôleur de l'ONU. Le nombre d'accords conditionnels pluriannuels signés a baissé en 2022 par rapport à 2021 du fait des cycles de planification et des priorités des principaux donateurs soutenant le Centre. Cette baisse a entraîné une diminution des créances et une diminution correspondante des

passifs liés aux accords conditionnels, bien que les produits effectifs provenant des contributions volontaires soient restés constants.

146. La rubrique « Autres transferts et allocations » recouvre principalement les arrangements interorganisations et les initiatives multidonateurs financées au titre du fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ». La diminution s'explique par les décisions prises pour ce qui est d'allouer ces ressources et les priorités de financement de ces organismes.

147. La ventilation des contributions volontaires et des autres transferts et allocations par type d'accord est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contributions au titre d'accords non assortis de conditions	48 408	55 478
Contributions au titre d'accords conditionnels	66 122	58 017
<b>Total des contributions volontaires et des autres transferts et allocations<sup>a</sup></b>	<b>114 530</b>	<b>113 495</b>

<sup>a</sup> Ce montant inclut la valeur actualisée des créances qui seront exigibles dans les années à venir.

148. Le montant total des contributions volontaires non assorties de conditions et des autres transferts et allocations, soit 48,408 millions de dollars, se décompose approximativement comme suit : 9,542 millions de dollars pour 2022 et 38,866 millions de dollars pour les années suivantes (18,827 millions de dollars pour 2023, 9,352 millions de dollars pour 2024, 6,868 millions de dollars pour 2025 et 3,819 millions de dollars pour 2026).

149. Le montant total des contributions annoncées par les donateurs qui n'ont pas été officialisées s'élève à 58 millions de dollars (contre 25 millions de dollars en 2021).

### Contributions en nature

150. Le montant des contributions en nature (2,991 millions de dollars, contre 3,013 millions en 2021) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. Le montant du rabais est passé en charges au titre du loyer en contrepartie de la comptabilisation en produits de la contribution. En 2022, les contrats commerciaux de location simple pour les bureaux de projet du Centre sur le terrain étaient au nombre de 38 (comme en 2021), dont 5 concernaient des locaux mis à disposition gratuitement (contre 6 en 2021), la juste valeur de chacun de ces locaux étant estimée à un montant inférieur au seuil de comptabilisation de 5 000 dollars.

151. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des formations, ont été estimées à 1,023 million de dollars (contre 1,199 million de dollars en 2021). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Les montants de ces contributions sont évalués à la juste valeur et ne sont pas comptabilisés en produits.

**Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Services fournis	181	247
Gains de change nets	–	4 290
Produits divers	241	158
<b>Total des produits divers</b>	<b>422</b>	<b>4 695</b>

152. Les produits divers comprennent le produit de la vente de données statistiques à des gouvernements et à d'autres entités, les gains de change nets et d'autres recettes accessoires. Ils étaient plus élevés l'année précédente en raison de gains de change nets importants résultant de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture (voir note 4).

**Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Produits des placements	430	–
<b>Total des produits des placements</b>	<b>430</b>	<b>–</b>

153. Les produits des placements comprennent la part revenant au Centre des produits nets du fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie des Nations Unies, qui investit les fonds de manière centralisée pour le compte du Centre, ainsi que d'autres intérêts créditeurs. Le montant des produits du fonds principal de gestion centralisée des liquidités revenant au Centre en 2022 s'élevait à 0,620 million de dollars (2021 : produit négatif de 0,019 million de dollars) (voir note 5). Ce montant se répartissait comme suit : 0,43 million de dollars au titre des produits des placements, 0,083 million de dollars au titre des contributions volontaires supplémentaires et 0,107 million de dollars au titre des montants à payer aux donateurs.

**Note 16****Charges****Traitements, indemnités et prestations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Traitements et indemnités du personnel	55 841	56 015
Prestations de retraite et d'assurance	19 229	18 379
Prestations diverses	1 181	1 808
<b>Total des traitements, indemnités et prestations</b>	<b>76 251</b>	<b>76 202</b>

154. Les traitements, indemnités et prestations incluent l'ensemble des charges afférentes au personnel recruté sur le plan national et le plan international, telles que

les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents des services généraux et des catégories apparentées. Ils incluent aussi les charges afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à l'assurance maladie après la cessation de service des anciens fonctionnaires du Centre.

### Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Honoraires et frais d'assurance des consultants	28 174	31 550
Coûts afférents aux vacataires	831	514
Voyages des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	2 609	1 189
<b>Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire</b>	<b>31 614</b>	<b>33 253</b>

155. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs frais d'assurance et de voyage.

### Voyages

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais de voyage des fonctionnaires	3 624	953
Frais de voyage des représentants	3 834	1 821
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>7 458</b>	<b>2 774</b>

156. Sont inscrits à la rubrique « Voyages » les frais de déplacement des fonctionnaires, des participants aux réunions et des personnes en mission. Les frais de voyage ont augmenté, retrouvant presque les niveaux d'avant la pandémie, alors que la mise en œuvre des projets du Centre et les interactions avec les bénéficiaires se poursuivaient.

### Subventions et autres transferts

157. Les subventions et autres transferts sont des contributions financières versées à des bénéficiaires finals, aux partenaires et organismes d'exécution et à d'autres entités. Leur montant est comparable à celui de l'année précédente en raison de la poursuite de la décentralisation de l'exécution des projets en faveur des homologues locaux.

### Fournitures et consommables

158. Les fournitures et consommables comprennent les articles habituellement consommés au quotidien, tels que les articles de papeterie, les fournitures de bureau, le carburant et d'autres consommables. Les charges ont augmenté en 2022 par rapport

à la période précédente, en raison notamment de l'organisation de nombreux événements hybrides.

### Frais de fonctionnement divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Services contractuels	22 552	19 073
Acquisitions de biens	3 565	2 454
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	718	937
Loyers des bureaux et locaux	2 732	2 004
Location de matériel	204	155
Entretien et réparation	307	162
Charges liées aux créances douteuses	5	2
Pertes de change nettes	102	–
Autres frais	507	478
<b>Total des frais de fonctionnement divers</b>	<b>30 692</b>	<b>25 265</b>

159. L'augmentation par rapport à l'année précédente est due à la hausse des charges liées à l'assistance technique (formation, facilitation des réunions, location de locaux et services de conception et de développement informatiques, par exemple) ainsi qu'à l'augmentation des services contractuels auxquels il a fallu faire appel et à l'acquisition de biens destinés aux activités de projet.

### Charges diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges liées à des contributions en nature	2 991	3 013
Autres frais	4	2
<b>Total des charges diverses</b>	<b>2 995</b>	<b>3 015</b>

160. La charge de 2,991 millions de dollars liée à une contribution en nature (contre 3,013 millions de dollars en 2021) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. La contribution est comptabilisée dans les produits en contrepartie de la constatation du loyer en charges.

### Note 17

#### Comparaison et rapprochement des montants budgétés et des montants réels

161. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par une autre entité ayant reçu une délégation de pouvoirs.

162. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, alors que les états financiers le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

163. L'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) compare le budget définitif aux montants réels, calculés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

#### **Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)**

164. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

#### **Analyse des écarts entre le budget et les montants réels**

165. On trouvera, dans le rapport annuel de la Directrice exécutive qui accompagne les états financiers, l'explication détaillée des différences significatives observées entre le budget initial et le budget définitif, et entre le budget définitif et les montants réels (voir chap. IV).

#### **Rapprochement des montants réels, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état de la performance financière**

166. L'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) présente le budget initial, le budget définitif et les montants réels des produits et charges comptabilisés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget.

167. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon la même méthode comptable, la présente note fournit un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'état V et ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie.

168. Les montants réels présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels ont été rapprochés de ceux qui figurent dans l'état des flux de trésorerie, et les incidences des différences relatives à la méthode de calcul, au calendrier et aux entités sont expliquées ci-après :

a) Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il faut éliminer les éléments hors trésorerie, notamment les engagements non réglés, qui sont à imputer au budget, mais qui ne constituent pas un flux de trésorerie. De même, les écarts liés aux normes IPSAS sont considérés comme des différences liées à la méthode de calcul ; il s'agit notamment des flux de trésorerie d'investissement relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que des flux de trésorerie de fonctionnement indirects liés à des modifications du montant des créances en raison de variations des charges à payer et de la provision pour dépréciation des créances douteuses ;

b) Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de ceux employés dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels ; en l'occurrence, elles tiennent principalement au fait qu'il n'est pas tenu compte des produits et des variations du solde des placements dans l'état comparatif. Une autre différence résulte du fait que les montants figurant dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels ne sont pas ventilés par type d'activités (fonctionnement, investissement ou financement) ;

c) Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du Centre, aucun écart de date n'entrave la comparaison entre les montants budgétés et les montants réels ;

d) Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à des flux de trésorerie de groupes de fonds autres que ceux du budget ordinaire qui sont présentés dans les états financiers. Les états présentent les résultats de tous les fonds.

169. Le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie s'établit comme suit :

**Rapprochement des montants réels, calculés sur une base comparable, et de ceux figurant dans l'état des flux de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
<b>Montants réels calculés sur une base comparable (état V)</b>	<b>(38 349)</b>	–	–	<b>(38 349)</b>
<b>Différences liées à la méthode de calcul</b>				
Élimination des engagements non réglés	427	–	–	427
Régularisation de charges	(497)	–	–	(497)
Dépenses approuvées au titre de périodes antérieures	73	–	–	73
Écarts de change	21	–	–	21
Quote-part du partenariat	69	–	–	69
Charges liées à des contributions en nature	(2 991)	–	–	(2 991)
Acquisition d'immobilisations corporelles	52	(166)	–	(114)
<b>Total des différences liées à la méthode de calcul</b>	<b>(2 846)</b>	<b>(166)</b>	–	<b>(3 012)</b>
<b>Produits réels (état V)</b>	<b>38 349</b>	–	–	<b>38 349</b>
<b>Différences de présentation</b>				
Produits liés à des contributions en nature	2 991	–	–	2 991
Remboursement de l'excédent d'exercices biennaux antérieurs	(263)	–	–	(263)
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	419	–	–	419
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	(19)	19	–	–
<b>Total des différences de présentation</b>	<b>41 477</b>	<b>19</b>	–	<b>41 496</b>
<b>Différences relatives aux entités prises en compte</b>				
Autres dépenses au titre des fonds	(117 002)	–	–	(117 002)
Autres produits au titre des fonds	114 868	–	–	114 868
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	(51 140)	–	–	(51 140)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	38 165	–	–	38 165
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	(411)	411	–	–

	Fonctionnement	Investissement	Financement	Total
Amortissement	827	–	–	827
Part au prorata des augmentations nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités	–	18 319	–	18 319
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(49)	–	(49)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	–	(113)	–	(113)
<b>Total des différences relatives aux entités prises en compte</b>	<b>(14 693)</b>	<b>18 568</b>	<b>–</b>	<b>3 875</b>
<b>Montants réels figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>(14 411)</b>	<b>18 421</b>	<b>–</b>	<b>4 010</b>

### Note 18

#### Parties liées : principaux dirigeants

170. Les principaux dirigeants du Centre sont le (la) Directeur(trice) exécutif(ve), le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), les Directeurs et Directrices des cinq divisions, le (la) Conseiller(ère) principal(e) au sein du Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et le ou la Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Centre, et de contribuer à l'élaboration de ses grandes orientations stratégiques.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Nombre de personnes (en équivalent plein temps)	9	8

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rémunération globale	2 316	1 989
Avances non remboursées au 31 décembre	20	22

171. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant brut des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition d'effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de pension et d'assurance maladie du personnel en activité. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre à des avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Ils n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'ONU, sans statut particulier.

172. Des avances peuvent être faites au titre de prestations dues et accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

#### Opérations entre parties liées

173. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les

opérations réalisées avec des tiers, y compris des organismes des Nations Unies et l'OMC, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client (ou bénéficiaire) classique ou dans des conditions normales de concurrence.

174. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5, les liquidités et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

#### Note 19

##### Intérêts détenus dans le partenariat

175. Le Centre participe à une initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. Cependant, il n'exerce pas un contrôle significatif sur cette entité. L'intérêt détenu par le Centre correspond à sa quote-part de l'actif net de l'entité, qui est déterminée au prorata du financement alloué au regard de critères tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé, et comptabilisée par mise en équivalence. Étant donné que les activités de l'entité sont déficitaires, la participation est comptabilisée comme passif non courant.

176. La quote-part du Centre dans l'activité pour l'année terminée le 31 décembre 2022, comptabilisée en charges, correspond à une réduction des charges de 0,022 million de dollars (par rapport à des charges de 0,120 million de dollars en 2021). Lorsque des transactions sont effectuées, qui sont comptabilisées directement en actif net, la part qui revient au Centre est enregistrée en situation nette (état III). En 2022, la réduction correspond à des gains actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

177. Les variations des comptes du partenariat durant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>155</b>	<b>71</b>
Variations pour l'année :		
Variation de l'actif net du partenariat comptabilisée directement en actif net	(47)	(36)
Part du déficit/de (l'excédent) du partenariat pour l'année comptabilisée en (diminution des) charges	(22)	120
<b>Total des variations du partenariat pour l'année</b>	<b>(69)</b>	<b>84</b>
<b>Quote-part du partenariat comptabilisée par mise en équivalence et figurant dans l'état de la situation financière au 31 décembre</b>	<b>86</b>	<b>155</b>

#### Note 20

##### Contrats de location et engagements

178. Le Centre a signé des contrats de location simple relatifs à l'occupation des locaux de son siège à Genève et de ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à l'utilisation de matériel d'impression, de publication et autre.

179. Les montants des paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location simples non résiliables s'établissent comme suit :

### Engagements au titre des contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Échéance inférieure à 1 an	1 710	1 613
Échéance de 1 an à 5 ans	2 358	3 724
<b>Total des paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location simple</b>	<b>4 068</b>	<b>5 337</b>

180. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,085 million de dollars en 2021). Il peut être reconduit pour une période de cinq ans après accord explicite entre les parties ou résilié sur notification écrite à la Fondation au moins six mois avant la date d'expiration du 30 septembre 2025. En outre, aux termes du contrat de bail, il ne peut y avoir de sous-location sans le consentement de la Fondation.

181. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés moyennant un préavis de 30 à 90 jours.

182. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses, les imprimantes, les fontaines à eau et les systèmes d'alimentation électrique ininterrompue. Ils sont d'une durée de cinq ans pour les photocopieurs multifonctions, sur la base d'un montant de location annuel fixe pour 16 machines et d'un coût unitaire par copie. Étant donné que les montants variables sont relativement constants, il est fort probable que le Centre continuera de consommer des copies supplémentaires dans une proportion semblable. Les matériels d'impression sont loués sur la base d'un montant annuel fixe pour un contrat initial de quatre ans, renouvelable deux fois pour une durée de deux ans jusqu'au 28 février 2026. Les fontaines à eau et les systèmes d'alimentation électrique ininterrompue sont loués sur la base d'un montant annuel fixe. Aucun de ces contrats ne prévoit d'option d'achat et chaque partie peut dénoncer tout ou partie du contrat moyennant un préavis de 30 jours notifié par écrit à l'autre partie. Le montant total des charges de location pour 2022 s'est élevé à 0,204 million de dollars (contre 0,167 million de dollars en 2021). Il inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

### Autres engagements

#### Engagements contractuels en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles	–	135
Subventions	26 066	32 464
Biens et services	16 349	17 493
<b>Total des engagements contractuels en cours</b>	<b>42 415</b>	<b>50 092</b>

183. Les autres engagements concernent les futurs transferts de fonds aux utilisateurs finals et aux partenaires d'exécution, et l'acquisition de biens et services, pour lesquels les contrats et les bons de commande ont été établis, mais qui n'ont pas

encore été fournis au 31 décembre 2022. La baisse au titre des subventions par rapport à l'année précédente est liée à l'exécution de tâches qui avaient été confiées à des partenaires d'exécution.

**Note 21****Actifs et passifs éventuels**

184. Il n'y avait aucun actif ni passif éventuel à la date de clôture.

**Note 22****Événements postérieurs à la date de clôture**

185. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états

## Annexe I

## État des crédits ouverts

## Fonds général : état des crédits ouverts pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts<sup>a</sup></i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Centre du commerce international							
Programme d'activités	39 725	(1 377)	38 349	37 922	427	38 349	–

<sup>a</sup> Le montant du crédit initialement ouvert pour 2022, soit 39,725 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions 76/246 et 76/247 A à C, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU (20,174 millions de dollars).

## Annexe II

## État des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public<sup>a</sup></i>		<i>Montants réels pour 2022 (méthode comptable applicable au budget)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
	<i>Budget annuel initial</i>	<i>Budget annuel définitif</i>		
Postes	31 127	31 127	30 033	(3,5)
Autres objets de dépense	8 598	8 598	8 316	(3,3)
<b>Total</b>	<b>39 725</b>	<b>39 725</b>	<b>38 349</b>	<b>(3,5)</b>

<sup>a</sup> Le montant du crédit initialement ouvert pour 2022, soit 39,725 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions [76/246](#) et [76/247](#) A à C, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU (20,174 millions de dollars).

